



Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Orne

RAPPORT DU PRESIDENT

Service d'assainissement

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services

Exercice 2021

(Application des articles L2224-5 et D2224-1 du CGCT relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement)

Rédigé Le 29 juillet 2022

Le Président du SIAVO

Lionel FOURNIER

1. PRESENTATION DU SYNDICAT

Le SIAVO regroupe les communes d'AMNEVILLE, CLOUANGE, GANDRANGE, MONDELANGE, MOYEUVE GRANDE, MOYEUVE PETITE, RICHEMONT, ROMBAS, ROSSELANGE, UCKANGE, VITRY SUR ORNE.

Il assure la collecte, le transport et le traitement des eaux usées sur la totalité du périmètre Syndical.

En ce qui concerne le traitement de la pollution, Le SIAVO n'exécute pas lui-même le service, il l'a confié au moyen d'un contrat d'affermage à VEOLIA Eau - Compagnie Générale des Eaux - qui exploite le collecteur de transport et la station d'épuration de Richemont.

Depuis le 1 janvier 2011, le SIAVO a pris la compétence collecte « eaux usées » et « eaux pluviales » sur l'ensemble des communes du Syndicat avec transfert de la totalité des contrats d'affermage.

Depuis le 1 janvier 2018, les communes ont transféré les compétences « eaux pluviales » aux Communautés de Communes, le SIAVO en prends la gestion par transfert de compétences.

Rappel des Contrats de Délégation de Service Public

Contrat N° H1121 - Délégitaire : VEOLIA EAU – Compagnie Générale des eaux

Date de début : 01/01/2020 Date de fin : 31/12/2023

Périmètre : Amnéville les Thermes, Clouange, Gandrange, Mondelange, Moyeuve Petite, Richemont, Rombas, Rosselange, Uckange et Vitry sur Orne.

Contrat N° H1021 - Délégitaire : VEOLIA EAU – Compagnie Générale des eaux

Date de début : 30/03/2008 Date de fin : 29/03/2028

Périmètre : Moyeuve grande

Contrat N° H1171 - Délégitaire : VEOLIA EAU – Compagnie Générale des eaux

Date de début : 01/01/2019 Date de fin : 31/12/2023

Périmètre : Station d'épuration de Richemont

2. LE PATRIMOINE DU SIAVO

2.1 Le réseau d'assainissement et les ouvrages

L'émissaire intercommunal du SIAVO qui relie les communes à la station d'épuration est constitué de trois collecteurs principaux avec **36 km** de canalisation au total :

- le plus important longe l'Orne de MOYEUVE-GRANDE jusqu'à la station,
- le deuxième est issu d'UCKANGE et de RICHEMONT c'est le collecteur Nord,
- le troisième capte les effluents d'AMNEVILLE et de MONDELANGE c'est le collecteur Sud.

Les réseaux communaux représentent environ **390 km** de canalisations avec un certain nombre d'ouvrages spéciaux :

COMMUNES	Nombres d'habitants desservis	Nombres d'abonnés	Km de canalisation
AMNEVILLE	10577	4402	58
CLOUANGE	3423	1977	16
GANDRANGE	3002	1324	28
MOYEUVE GRANDE	7728	3243	57
MONDELANGE	5732	2752	35
MOYEUVE PETITE	465	175	4
RICHEMONT	2134	928	20
ROSSELANGE	2692	1050	15
ROMBAS	9933	3999	49
UCKANGE	6875	1943	52
VITRY SUR ORNE	3071	1323	20
SIAVO			36
TOTAL SIAVO	55632	23116	390

Les ouvrages et équipements sont décrits en détail au chapitre 7.3.2. « Inventaire des biens ». (Détail par commune en annexe)

2.2 L'usine de dépollution

Située à RICHEMONT, elle offre une capacité de traitement de 70 000 équivalents-habitants et bénéficie d'une autorisation préfectorale délivrée en janvier 1998. Avec environ de 56 000 eq/habitants desservis et une pollution industrielle d'environ 3 683 eq/habitants, il reste encore une marge de 14 000 eq/habitants soit 15% de réserve de capacité.

Capacité maxi	=	70 000 Eh
Population raccordée en 2021	=	56 125 Eh
Pollution industrielle	=	3 683 Eh
Charge hydraulique maxi en 2021	=	38 095 m ³ /j
Charge organique moyenne en 2021	=	1 283 kg/j
Volume collecté entrant en 2021	=	7 232 386 m ³
Volume traité en 2021	=	7 266 463 m ³
Assiette de la redevance en 2021	=	2 517 854 m ³

Les données de bilan et conformité sont détaillées en annexe du présent document.

Les autres données d'auto-surveillance sont consultables sur les registres d'autosurveillance, tenus à jour conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015.

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues.

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité* de la station sont présentées dans le tableau qui suit.

(* évaluation de la conformité annuel 2021 – courrier DDT du 10 juin 2022)

	2021
Débit de référence (m ³ /j)	30 340
Capacité nominale (kg/j)	4200

Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Le débit de référence redéfini par l'arrêté du 21 juillet 2015 correspond au percentile 95 des débits arrivant en amont immédiat du déversoir de tête de station. Il est calculé chaque année par le Service de la Police de l'Eau sur les données des 5 dernières années ou sur une profondeur historique fonction de l'historique de création du point d'autosurveillance A2 (déversoir en tête de station). A défaut de point A2, il est calculé sur les données de l'année précédente du débit entrant sur la station.

Donnés STEP	capacités nominales	(* évaluation de la conformité annuel 2021 – courrier DDT du 10 juin 2021)						
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Capacité maxi	70 000 Eh	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000
Population raccordée	58 200 Eh	55 839	55 839	55 982	55 969	55 825	55 784	55 632
abonnés	ab	21 639	21 923	22 231	22 252	22 552	22 533	22 605
Charge brute de pollution organique	Eh						54 515*	56 125*
Charge hydraulique de référence	15 200 m3/j	15 200	15 200	15 200	15 200	15 200	30 340*	30 340 *
Charge hydraulique maxi	43 200 m3/j	43 858	53 863	43 573	48 518	38 095	37 297*	37 297*
Charge hydraulique moyenne journalière	- m3/j	17 296	21 301	15 395	19 075	20 860	18 571	19 908
Capacité épuratoire maxi (DBO5)	4 200 kg/j	4 200	4 200	4 200	4 200	4 200	4 200	4 200
Charge organique entrante (DBO5)	kg/j	1 185	999	1 335	1 166	938	1 277	1 283
Charge annuelle entrante	eh	19 750	16 655	22 244	19 438	15 638	21 284	21 387
Assiette de la redevance	- m3	2 612 604	2 453 094	2 541 872	2 484 256	2 624 891	2 578 106	2 517 854
Volume entrant à la STEP	- m3	6 312 956	7 796 332	5 983 969	7 010 861	7 585 826	6 698 283	7 232 386
Volume traité à la STEP	- m3	6 137 139	7 702 280	5 619 027	6 962 271	7 613 798	6 778 240	7 266 463
Taux de dilution	160 %	235	314	221	280	290	263	289
Evacuation des boues et des déchets		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Boues produites brutes	t	4 030	3 985	5 069	3 522	2 212	2 302	4 402
Boues produites - matières sèches	t	1 038,1	1 024,1	632,00	899,00	952,00	967,00	961,20
Siccité	%	26%	26%	12%	26%	21%	23%	21,8%
Valorisation agricole des boues	t					457,30	342,00	
Compostage norme NF	t						625,00	961,20
Refus de dégrillage	t	89,5	89	106	106	121,1	178	137,5
Volume de sables évacués	t	200	198,5	155	103	69,5	95	110,5
Volume de graisses évacuées	m3	27	28	54	92	134	188	152

Paramètres des rejets fixés par l'arrêté préfectoral du 21 janvier 1998

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal
DBO5 - Demande Biologique en Oxygène à 5 jours	25 mg/l	90%
DCO – Demande Chimique en Oxygène	100mg/l	75%
MES - matières en suspension	30 mg/l	90 %
NGL – azote global	15 mg/l	70%
PT - Phosphore total	2 mg/l	80%

Conformité des performances des équipements d'épuration [P254.3]

Conformité des points de rejets [P254.3]

Cet indicateur est calculé à partir de l'exercice 2015, sur la base des bilans respectant le domaine de traitement garanti (CNF) selon les dispositions du décret, est défini dans le tableau suivant

Performance globale du service (%)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Usine de dépollution du SIAVO à RICHEMONT	86	92	96	90	85	83	65

Conformité des points de rejets [P255.3]

La connaissance fine de ces points de rejet et l'évaluation de la pollution rejetée sont nécessaires pour maîtriser l'impact environnemental du réseau d'assainissement. L'indicateur « Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées » [P255.3] permet de mesurer l'avancement de cette politique. Cet indicateur est à établir par la Collectivité avec l'appui du délégataire. Les déversoirs d'orage et les « trop-pleins » des postes de relèvement ont été initialement mis en place pour permettre de déverser au milieu naturel les effluents en excès par temps de pluie. Les informations dont nous disposons et qui sont utiles au calcul de l'indicateur sont les suivantes :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte	70	70	70	70	70	70	70

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

Evaluations réalisées sur la base des bilans en Conditions Normales de Fonctionnement (CNF). Comme précisé dans le guide de définition de la DERU, pour la conformité à la Directive Européenne des usines de moins de 2000 EH le calcul est réalisé par rapport aux normes fixées dans l'arrêté du 22 juillet 2015.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Conformité à la Directive Européenne	100	100	100	100	100	100	100
Conformité à l'arrêté préfectoral	0	0	100	100	0	0	0

Le délégataire a évalué la station non conforme à l'arrêté préfectoral de la station en lien avec le rendement annuel d'abattement en phosphore et 15 bilans en DBO5 qui n'atteignent pas la cible en rendement épuratoire. Ces rendements sont en majeure partie liés à de forts taux de dilution de l'effluent d'entrée (voir détail en annexe).

Ceci ne constitue qu'une évaluation qui ne peut se substituer à l'évaluation de conformité émis par les services de la police de l'eau.

Cette non-conformité peut être corrigé par une demande de modification de l'abattement du rendement épuratoire Article 4 – rejet de l'arrêté de la STEP.

3. Evolution de la STEP

Evolution de la capacité en EH de la STEP à N+2

Evolution	2020	2021	2022	2023
Nbres équivalents	55 784	59 947	61 424	63 137
Capacité Maxi STEP	70 000	70 000	70 000	70 000
Disponible en EH	14 216	10 053	8 576	6 863
Disponible en %	20%	14%	12%	10%
Evolution EH/N-1 en %		7%	2%	3%

4. TRAVAUX REALISES EN 2021 PAR LE SIAVO

Les travaux réalisés sont détaillés par opérations et par commune en annexe.

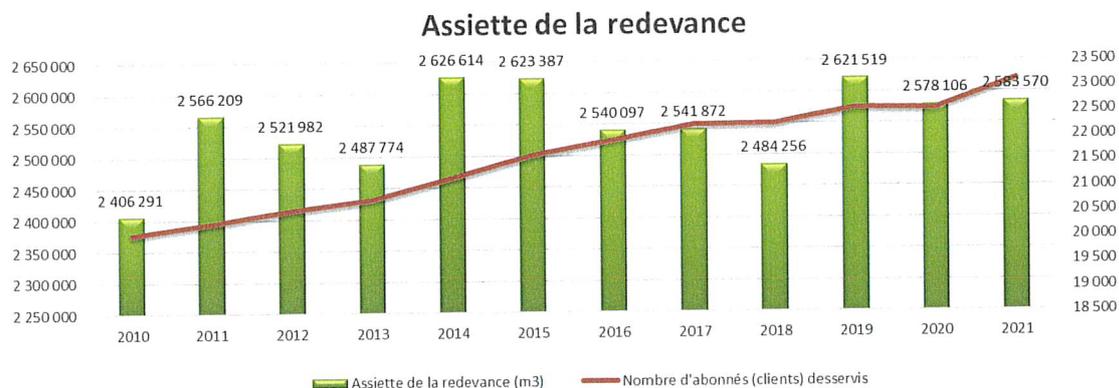
5. L'ACTIVITE CLIENTELE

5.1 L'activité clientèle

Le nombre d'abonnés (clients), le volume de l'assiette de la redevance et la population desservie du service d'assainissement collectif [D 201.0] au 31 décembre figurent au tableau suivant :

AMNEVILLE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre d'abonnés (clients) desservis	3 379	3 460	3 543	3 618	4 056	4 125	4 192	4 192	4 254	4 254	4 402	3,48%
Assiette de la redevance (m3)	728 658	743 946	733 702	882 081	815 650	712 744	760 349	728 820	820 782	791 970	756 799	-4,44%
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	10 208	10 181	10 167	10 149	10 124	10 292	10 617	10 719	10 512	10 478	10 577	0,94%
CLOUANGE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre d'abonnés (clients) desservis	1 659	1 692	1 680	1 707	1 707	1 737	1 780	1 780	1 815	1 815	1 977	8,93%
Assiette de la redevance (m3)	169 932	162 844	159 460	163 710	177 292	159 451	165 663	160 958	182 781	165 262	166 562	0,79%
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	3 933	3 940	3 933	3 915	3 879	3 848	3 813	3 813	3 641	3 532	3 423	-3,09%
GANDRANGE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre d'abonnés (clients) desservis	1 143	1 153	1 157	1 154	1 154	1 229	1 263	1 263	1 314	1 314	1 324	0,76%
Assiette de la redevance (m3)	119 641	109 556	106 548	107 844	114 395	112 607	118 302	110 178	114 535	134 009	129 897	-3,07%
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 776	2 890	2 935	2 961	2 923	2 878	2 831	2 830	2 886	2 943	3 002	2,00%
MONDELANGE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre d'abonnés (clients) desservis	2 505	2 532	2 541	2 590	2 590	2 617	2 642	2 642	2 665	2 665	2 752	3,26%
Assiette de la redevance (m3)	248 144	246 523	235 852	234 262	240 052	227 056	232 862	236 332	255 631	242 970	248 334	2,21%
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	5 950	6 017	6 065	6 116	6 017	6 017	5 953	5 882	5 810	5 738	5 732	-0,10%
MOYEVRE GRANDE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre d'abonnés (clients) desservis	3 099	3 125	3 149	3 176	3 171	3 198	3 201	3 222	3 219	3 213	3 243	0,93%
Assiette de la redevance (m3)	312 175	312 268	294 230	302 128	305 686	306 361	299 750	299 547	287 753	296 833	296 642	-0,06%
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	8 217	8 217	8 038	8 070	7 982	7 982	7 908	7 834	7 860	7 894	7 728	-2,10%
MOYEVRE PETITE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre d'abonnés (clients) desservis	179	179	179	181	180	177	181	181	174	173	175	1,16%
Assiette de la redevance (m3)	19 590	16 953	17 621	21 983	18 117	18 230	16 918	17 933	16 419	16 444	16 140	-1,85%
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	517	517	515	510	494	483	472	472	470	464	465	0,22%
RICHEMONT	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre d'abonnés (clients) desservis	772	797	788	815	815	857	882	882	902	902	928	2,88%
Assiette de la redevance (m3)	92 104	81 099	77 091	82 240	78 244	79 983	92 417	91 740	100 914	102 049	89 904	-11,90%
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 974	1 999	1 965	1 938	1 908	1 898	1 930	1 991	2 054	2 115	2 134	0,90%
ROMBAS	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre d'abonnés (clients) desservis	3 715	3 759	3 761	3 820	3 820	3 847	3 896	3 896	3 934	3 934	3 999	1,65%
Assiette de la redevance (m3)	377 157	382 447	377 833	374 649	390 812	366 732	372 791	382 898	360 326	351 077	358 831	2,21%
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	10 249	10 104	10 045	10 092	10 127	10 127	10 033	9 971	9 971	9 993	9 933	-0,60%
ROSSELANGE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre d'abonnés (clients) desservis	970	974	1 007	1 029	1 029	1 017	1 031	1 031	1 034	1 034	1 050	1,55%
Assiette de la redevance (m3)	115 455	112 761	115 928	108 758	111 768	110 986	110 064	112 951	109 547	108 497	109 091	0,55%
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 984	2 962	2 931	2 901	2 923	2 912	2 843	2 787	2 731	2 711	2 692	-0,70%
UCKANGE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre d'abonnés (clients) desservis	1 653	1 666	1 732	1 814	1 824	1 840	1 864	1 863	1 933	1 921	1 943	1,15%
Assiette de la redevance (m3)	268 867	239 530	256 026	232 977	237 601	328 815	250 153	223 072	245 330	248 516	287 948	15,87%
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	7 436	7 197	6 979	6 760	6 373	6 373	6 522	6 682	6 841	6 863	6 875	0,17%
VITRY SUR ORNE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre d'abonnés (clients) desservis	1 225	1 228	1 221	1 286	1 286	1 279	1 299	1 299	1 311	1 311	1 323	0,92%
Assiette de la redevance (m3)	114 050	114 055	113 483	115 982	122 140	117 132	122 603	119 827	127 501	120 479	123 422	2,44%
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 805	2 887	2 943	2 996	3 049	3 029	3 060	3 043	3 049	3 053	3 071	0,59%
TOTAL SIAVO	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre d'abonnés (clients) desservis	20 300	20 566	20 758	21 190	21 639	21 923	22 231	22 251	22 555	22 536	23 116	2,57%
Assiette de la redevance (m3)	2 566 209	2 521 982	2 487 774	2 626 614	2 623 387	2 540 097	2 541 872	2 484 256	2 621 519	2 578 106	2 583 570	0,21%
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	57 049	56 821	56 516	56 408	55 839	55 839	55 982	56 024	55 825	55 784	55 632	-0,27%

La base de calcul du nombre d'habitants desservi a été adaptée conformément au décret N°2008-1477 du 30 décembre 2008 à partir de l'exercice 2010.



Les indicateurs de performances

Des indicateurs de performance permettent aussi d'évaluer de manière objective la qualité du service rendu.

5.2. Les principaux indicateurs de la gestion clientèle sont les suivants pour 2021 :

Pour adapter les services proposés aux abonnés et aux habitants, Veolia réalise régulièrement un baromètre de satisfaction.

Il porte à la fois sur :

- la qualité de la relation avec l'abonné : accueil par les conseillers du Centre d'appel, par ceux de l'accueil de proximité,...
- la qualité de l'information adressée aux abonnés.

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Satisfaction globale	85	83	84	86	74	-12
La continuité de service	94	96	94	96	91	-5
Le niveau de prix facturé	57	58	59	64	50	-14
La qualité du service client offert aux abonnés	82	82	77	82	72	-10
Le traitement des nouveaux abonnements	91	89	86	77	71	-6
L'information délivrée aux abonnés	73	74	72	77	70	-7

5.3 Les principaux indicateurs de la gestion des interventions curatives pour 2021 :

Contrat N° H1171: Station d'épuration de Richemont

Les désobstructions curatives :

Interventions curatives	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre de désobstructions sur réseau		46	5	2	1	-50,0%
sur branchements		12				
sur canalisations		11	5	2	1	-50,0%
sur accessoires		23				
sur bouches d'égout, grilles avaloirs		23				
Longueur de canalisation curée dans le cadre d'une opération de désobstruction (ml)	0	45	487	178	50	-71,9%

En 2021, le taux de curage curatif sur branchements et canalisations est de **0,04 / 1000 abonnés**.

Contrat N° H1121: Amnéville les Thermes, Clouange, Gandrange, Mondelange, Moyeuve Petite, Richemont, Rombas, Rosselange, Uckange et Vitry sur Orne.

Les désobstructions curatives :

Interventions curatives	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre de désobstructions sur réseau	30	55	101	171	211	23,4%
sur branchements	10	16	49	72	65	-9,7%
sur canalisations	4	11	6	21	15	-28,6%
sur accessoires	16	28	46	78	131	67,9%
sur bouches d'égout, grilles avaloirs	16	23	44	68	116	70,6%
sur puits Perdu				8	15	87,5%
sur regard de visite		5	2	2		
Longueur de canalisation curée dans le cadre d'une opération de désobstruction (ml)	120	745	1 032	538	285	-47,0%

En 2021, le taux de curage curatif sur les branchements et canalisations est de 4.03/1000 abonnés

Contrat N° H1021: Moyeuve grande

Les désobstructions curatives :

Interventions curatives	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre de désobstructions sur réseau	44	19	8	40	21	-47,5%
sur branchements	20	1	0	14	2	-85,7%
sur canalisations	10	3	4	11	13	18,2%
sur accessoires	14	15	4	15	6	-60,0%
sur bouches d'égout, grilles avaloirs	14	15	4	15	6	-60,0%
Longueur de canalisation curée dans le cadre d'une opération de désobstruction (ml)	20	110	289	374	95	-74,6%

En 2021, le taux de curage curatif sur les branchements et canalisations est de 4.63/1000 abonnés

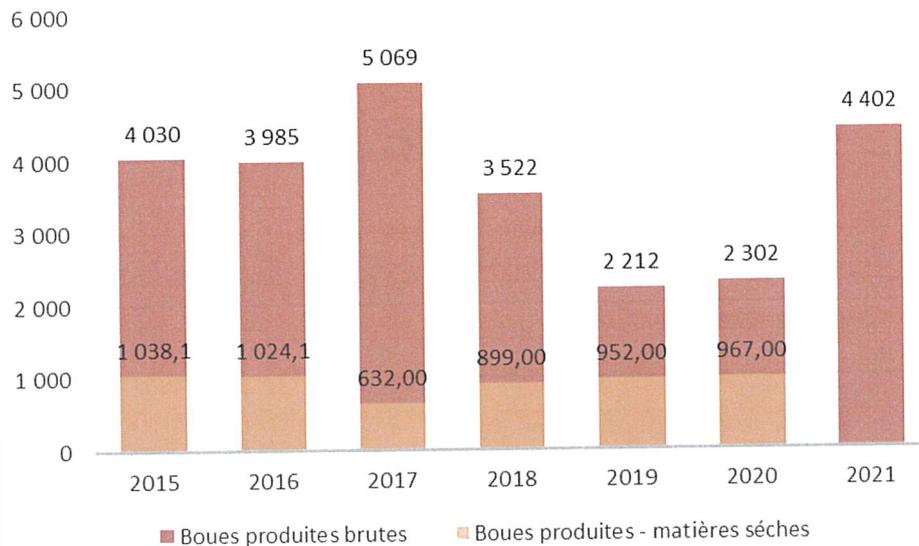
6. QUANTITE DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION

Cet indicateur [P203.0] permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité), hors effet de stock. Il s'exprime en tonnages de matières sèches.

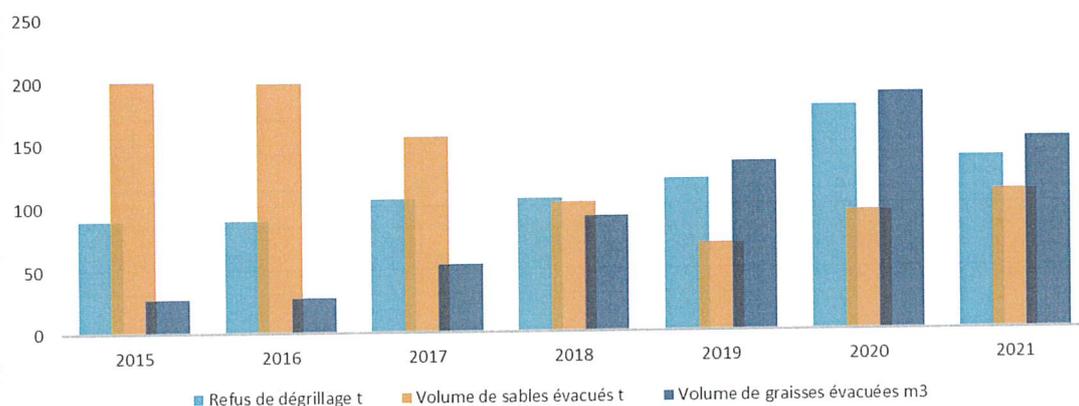
Evacuation des boues et des déchets		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Boues produites brutes	t	4 030	3 985	5 069	3 522	2 212	2 302	4 402
Boues produites - matières sèches	t	1 038,1	1 024,1	632,00	899,00	952,00	967,00	961,20
Siccité	%	26%	26%	12%	26%	21%	23%	21,8%
Valorisation agricole des boues	t					457,30	342,00	
Compostage norme NF	t						625,00	961,20
Refus de dégrillage	t	89,5	89	106	106	121,1	178	137,5
Volume de sables évacués	t	200	198,5	155	103	69,5	95	110,5
Volume de graisses évacuées	m3	27	28	54	92	134	188	152

La quantité de boue produite mesurée en sortie de l'atelier de déshydratation s'élève quant à elle à 961 tonnes de matière sèche. L'ensemble du volume des boues est envoyé en compostage.

Tonnage de boues



Evacuation autres déchets



7. LE PRIX DU SERVICE

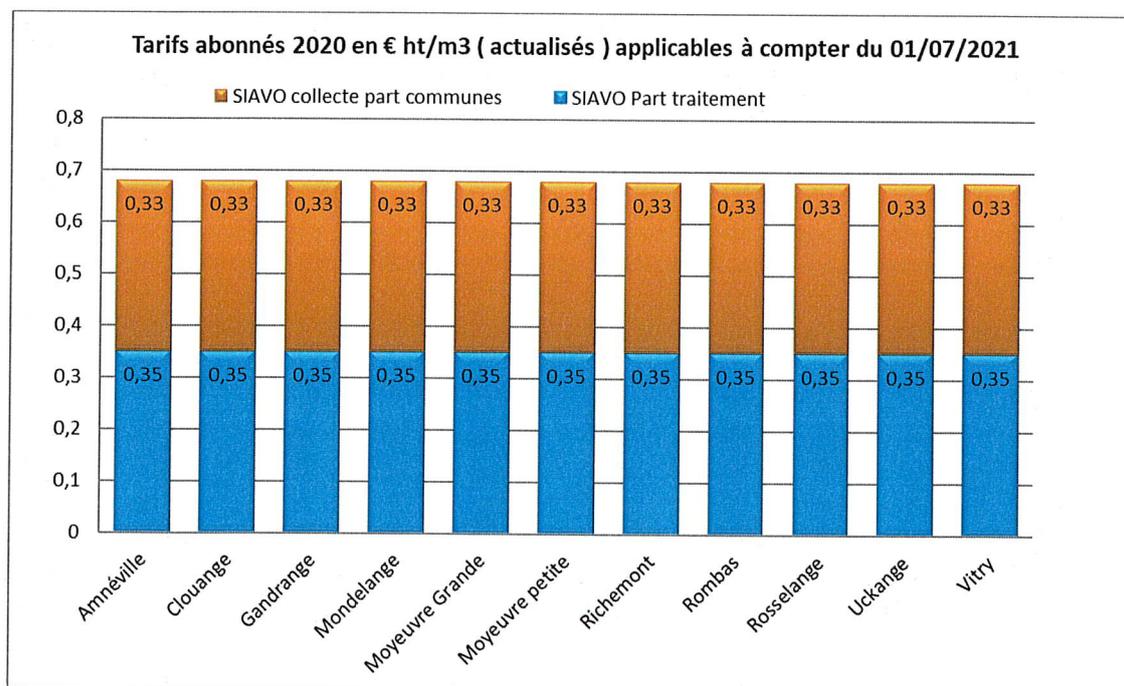
7.1 La tarification

La collectivité fixe les éléments de tarification du service, à l'exception des taxes et redevances, qui relèvent des prérogatives des agences de l'eau et de l'Etat. Le service d'assainissement collectif est facturé par l'intermédiaire de la facture d'eau, sauf en l'absence d'abonnement au service d'eau. Une facture par commune est présentée en annexe.

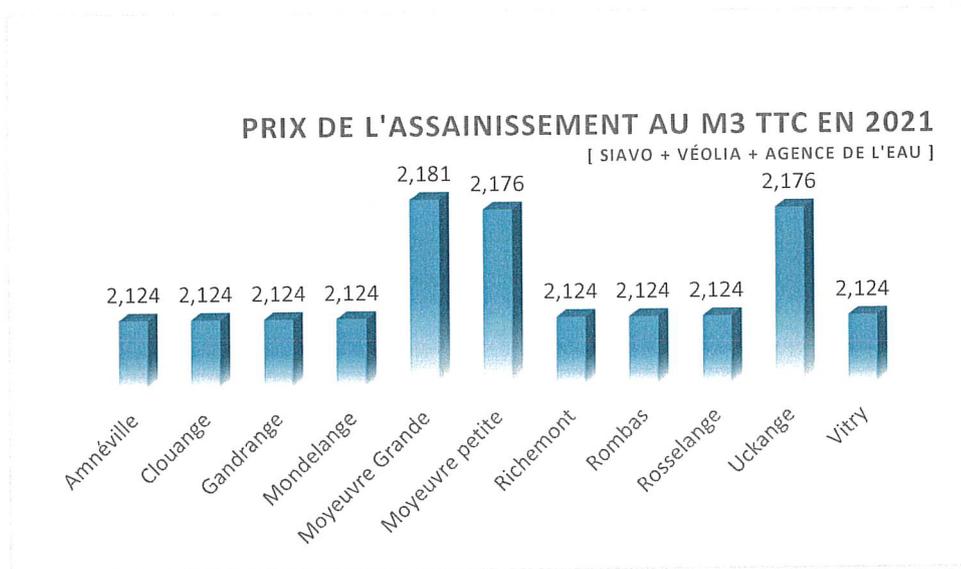
A titre indicatif sur la commune de MOYEVRE GRANDE, l'évolution du prix du service de l'assainissement collectif (D204.0 / redevances comprises, mais hors eau) par m³ et pour 120 m³, au 1^{er} janvier 2022 est la suivante :

MOYEUVRE GRANDE	m ³	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
Production et distribution de l'eau			230,77	233,60	1,23%
Part délégataire			171,40	174,23	1,65%
Abonnement			41,16	41,84	1,65%
Consommation	120	1,1033	130,24	132,39	1,65%
Part collectivité(s)			48,07	48,07	0,00%
Consommation	120	0,4006	48,07	48,07	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0942	11,30	11,30	0,00%
Collecte et dépollution des eaux usées			207,77	219,57	5,68%
Part délégataire			132,17	137,97	4,39%
Abonnement			9,17	9,59	4,58%
Consommation	120	1,0698	123,00	128,38	4,37%
Part collectivité(s)			75,60	81,60	7,94%
Consommation	120	0,6800	75,60	81,60	7,94%
Organismes publics et TVA			108,54	109,87	1,23%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3500	42,00	42,00	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2330	27,96	27,96	0,00%
TVA			38,58	39,91	3,45%
TOTAL € TTC			547,08	563,04	2,92%

Le Tarif abonné du service de l'assainissement pour 2021 est applicable au 1^{er} juillet 2021 par délibération du Conseil Syndical du SIAVO en date du 16 juin 2020 (DCS 17-2020 en annexe)

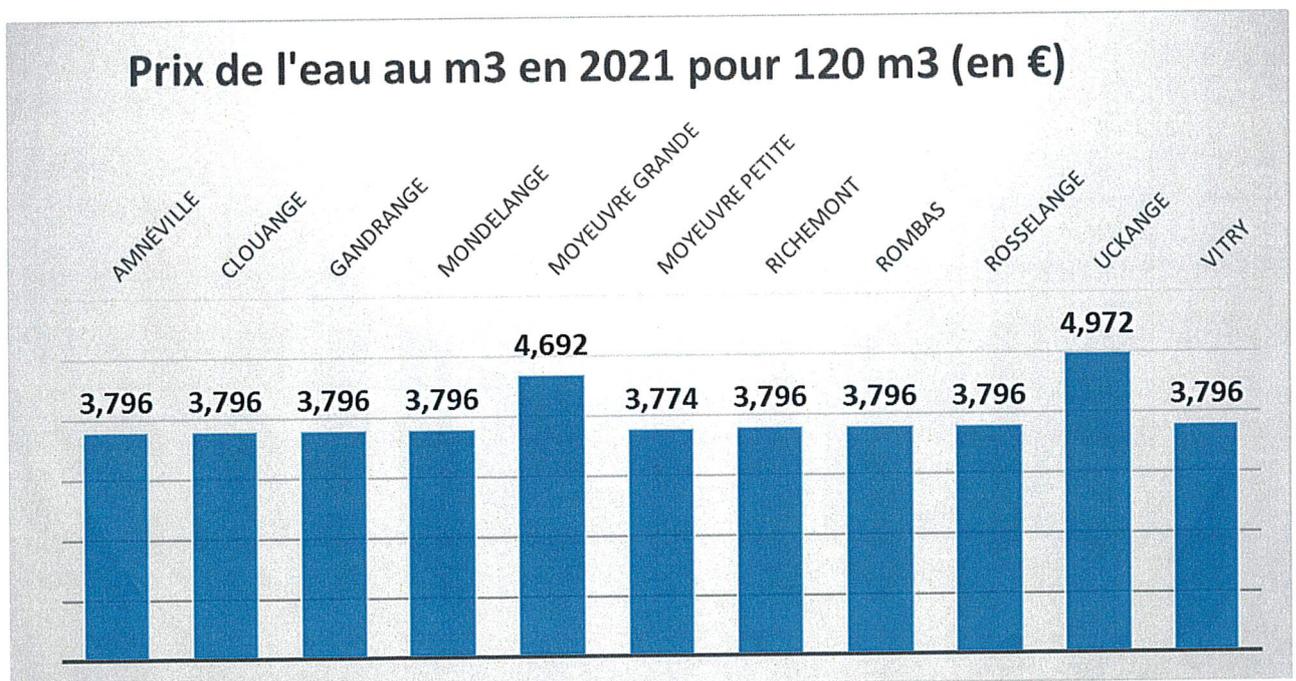


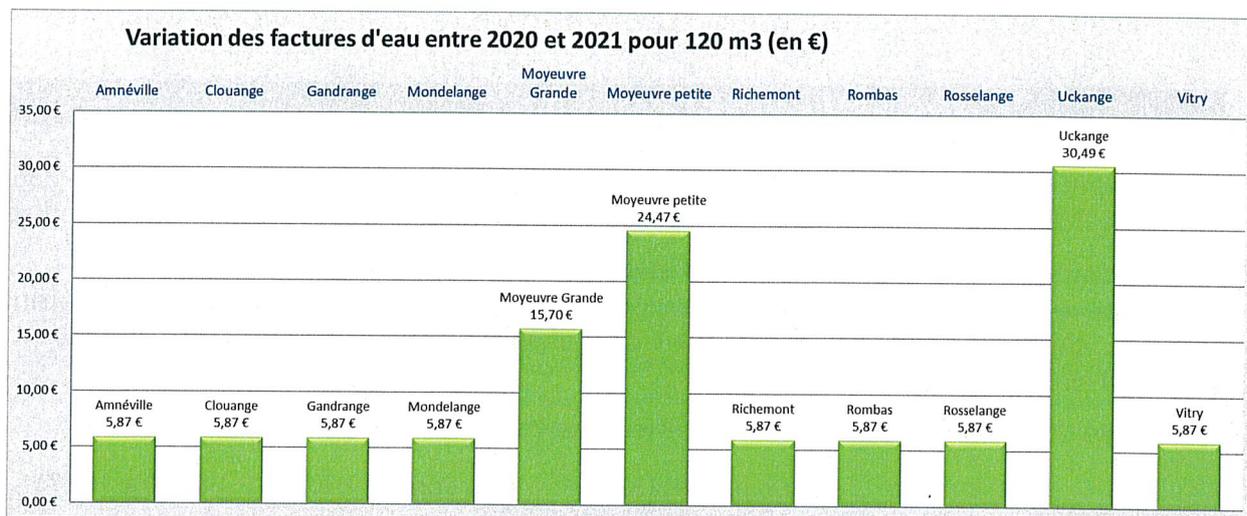
Le tableau ci-dessous présente le prix global de l'assainissement pour 1 m³ d'eau, on constate que l'ensemble des communes liées au nouveau contrat (H1121) ont un tarif identique.



7.2 Le prix du M3 d'eau sur le périmètre syndical

Le prix de l'eau en 2021 sur le périmètre du SIAVO comprenant la distribution de l'eau, la collecte et le traitement des eaux usées, ainsi que les taxes et redevances des organismes publics.





Le prix moyen de l'eau est de **3.982 €/m³** en 2021 soit une hausse de 2.29 % par rapport à l'année précédente (3.893 €/m³).

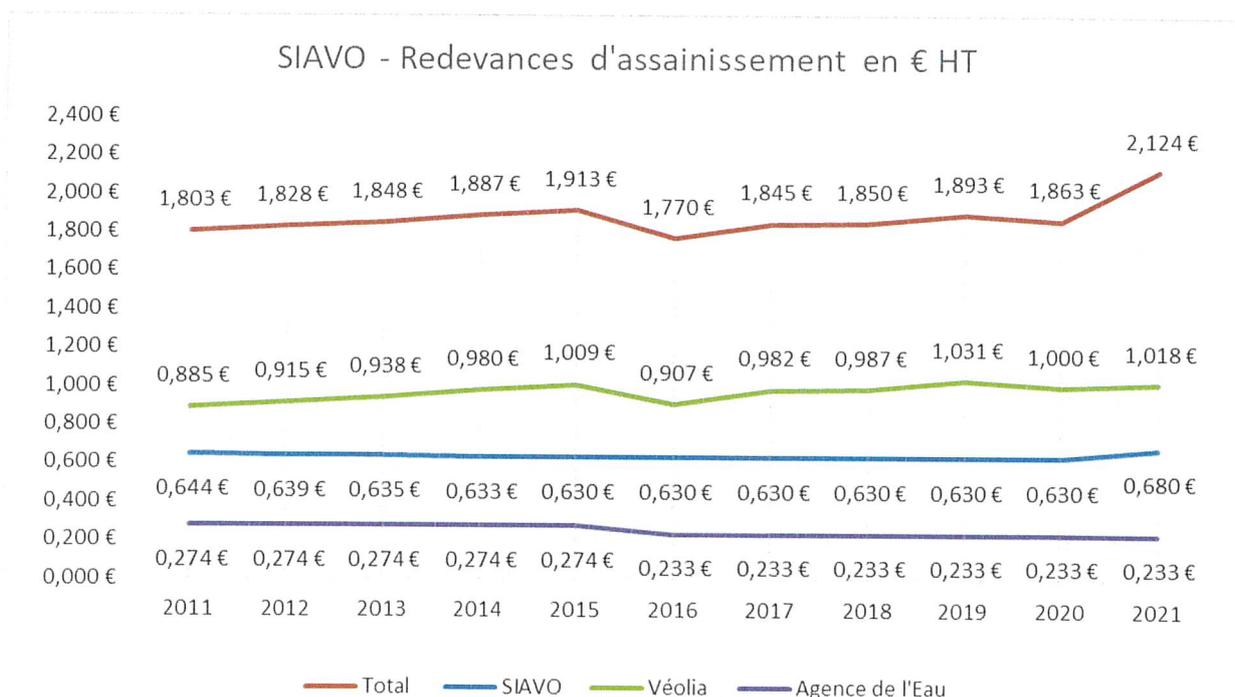
7.3 Evolution de la tarification

Pour rappel, Le conseil syndical a décidé d'appliquer le 24 juin 2021, une hausse de 0.03 cts pour la collecte et de 0.05 cts pour la part traitement soit une hausse de 8% de la redevance assainissement. Aucune hausse pour l'année 2022 n'a été décidé de la part du conseil syndical.

Pour l'année 2021, on constatera également une hausse de la part délégataire de 1.25%, soit une hausse totale de 0.66% de la part collecte et traitement.

Le prix global de l'assainissement passe de 1.863 € en 2020 à 2.124 € en 2021, soit une hausse de 14%.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution du prix du service de l'assainissement sur le périmètre du Syndicat entre 2011 et 2021, qui comprend les redevances du SIAVO, du délégataire et de l'Agence de l'eau.



8 LA GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2005-236 du 14 mars 2005, codifié à l'article R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

8.1 Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation (CARE)

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et des charges sont présentées en annexe V du rapport du délégataire.

Synthèse 2021 du CARE en euros (le détail par commune figure en annexe):

	Contrat H1121	Contrat H1021	Contrat H1171
LIBELLE	Amneville-Clouange-Mondelange- Moyeuve P-Richemont-Rombas- Rosselange-Gandrange-Uckange- Vitry/Orne	Moyeuve Grande	SIAVO
PRODUITS	1 626 321	338 962	3 708 839
CHARGES	1 715 065	214 194	2 679 527
RESULTAT 2020 (avant impôts /sociétés)	-88 744	124 768	1 029 312
RESULTAT 2020 (après impôts /sociétés)	-88 744	89 832	741 104
Ecart en euros	0	34 936	288 208
en %	0,00%	38,89%	38,89%

8.2 Etat détaillé des produits SIAVO

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE du SIAVO.

LIBELLE	2 020	2 021	Ecart
Recettes liées à la facturation du service	364 740	397 835	9,07%
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	369 865	407 553	10,19%
dont variation de la part estimée sur consommations	-5 125	-9 718	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	396 828	407 740	2,75%
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	396 828	407 740	
dont variation de la part estimée sur consommations			
Exploitation du service	761 568	805 575	5,78%
Produits : part de la collectivité contractante	738 020	655 899	-11,13%
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	723 538	676 922	-6,44%
dont variation de la part estimée sur consommations	14 482	-21 023	
Redevance modernisation réseau	65 760	62 389	-5,13%
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	66 311	60 340	-9,00%
dont variation de la part estimée sur consommations	-551	2 049	
Collectivités et autres organismes publics	803 780	718 288	-10,64%
Produits des travaux attribués à titre exclusif	370		
Produits accessoires	60 603	49 748	-17,91%

8.3 Le patrimoine du service

8.3.1 Variation du patrimoine immobilier

Cet état retrace les opérations d'acquisitions, de cessions ou de restructuration d'ouvrages financées par le délégataire, qu'il s'agisse de biens du domaine concédé ou de biens de reprise.

8.3.2 Inventaire des biens

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la **FP2E**. Les biens propres de la société y figurant sont ceux, conformément au décret, expressément désignés au contrat comme biens de reprise.

Usine de dépollution	Capacité épuratoire (kg/j)	Capacité équivalent habitant (EH)	Capacité hydraulique (m3/j)	Qualification
STEP de Richemont	4 200	70 000	43 200	Bien de retour

Poste de relèvement / refoulement	type	Débit des pompes (m3/h)	Qualification
--	-------------	--------------------------------	----------------------

Amnéville

Poste de refoulement : ALDI	Refoulement	30	Bien de retour
Poste de refoulement : BOIS de COULANGE	Refoulement	50	Bien de retour
Poste de refoulement : BOULODROME	Refoulement	15	Bien de retour
Poste de refoulement : COLONIE aux BOIS	Refoulement	15	Bien de retour
Poste de refoulement : CURE THERMALE	Refoulement	15	Bien de retour
Poste de refoulement : ECOLES	Refoulement	15	Bien de retour

Poste de refoulement : EP IMAX	Refoulement	40	Bien de retour
Poste de refoulement : EP CHATEAU de MERTEN	Refoulement	80	Bien de retour
Poste de refoulement : EU IMAX	Refoulement	10	Bien de retour
Poste de refoulement : EU CHATEAU de MERTEN	Refoulement	20	Bien de retour
Poste de refoulement : OUEST MERTEN	Refoulement	20	Bien de retour
Poste de refoulement : HAUTS FOURNEAUX	Refoulement	30	Bien de retour
Poste de refoulement : JUSTEMONT	Refoulement	100	Bien de retour
Poste de refoulement : LOT du STADE	Refoulement	20	Bien de retour
Poste de refoulement : ROSERAIE 3	Refoulement	15	Bien de retour
Poste de refoulement : ROSERAIE 4	Refoulement	20	Bien de retour
Poste de refoulement : VERDUN	Refoulement	100	Bien de retour
Poste de refoulement : SNOWHALL	Refoulement	15	Bien de retour
Poste de refoulement : OFFICE DE TOURISME	Refoulement	20	Bien de retour

Mondelange

Poste de refoulement de la route de METZ	Refoulement	70	Bien de retour
Poste de refoulement de la rue des ALLIES	Refoulement	80	Bien de retour
Poste de refoulement de la RUE DES FLEURS	Refoulement	80	Bien de retour
Poste de refoulement de la RUE DU STADE	Refoulement	14	Bien de retour
Poste de refoulement de la SAPINIERE	Refoulement	54	Bien de retour
Poste de refoulement de l'ARCHEOSITE	Refoulement	15	Bien de retour
Poste de refoulement des ALIZES	Refoulement	20	Bien de retour
Poste de refoulement du FEUBY	Refoulement	100	Bien de retour
Poste de relèvement de la RUE DU NORD	Relèvement	80	Bien de retour
Poste de relèvement N°20 rue BREL	Relèvement	40	Bien de retour
Poste de relèvement N°5 rue BREL	Relèvement	54	Bien de retour

Moyeuve-Grande

Poste de refoulement de la MAIRIE	Refoulement	40	Bien de retour
Poste de refoulement : Tunnel rue Poincaré	Refoulement	20	Bien de retour
Puits de rabattement de nappe N°1 café des roses - rue de Verdun	Refoulement	200	Bien de retour
Puits de rabattement de nappe N°3 rue de la mine	Refoulement	100	Bien de retour
Puits de rabattement de nappe N°4 rue de la gare	Refoulement	100	Bien de retour
Puits de rabattement de nappe N°6 place de la république	Refoulement	100	Bien de retour
Puits de rabattement de nappe N°8 rue Joffre	Refoulement	200	Bien de retour
Puits de rabattement N°7 pl. de la république	Refoulement	100	Bien de retour
Poste de refoulement du lotissement « Orée du Bois »	Refoulement	40	Bien de retour

Moyeuve-Petite

Poste de refoulement: CAMPING PEROTIN	Refoulement	15	Bien de retour
---------------------------------------	-------------	----	----------------

Richemont

Poste de refoulement : BERG 5	Refoulement	90	Bien de retour
-------------------------------	-------------	----	----------------

Rombas

Poste de refoulement : CHEMIN URBANNE	Refoulement	50	Bien de retour
Poste de refoulement : RUE DE GUISSÉBONNE	Refoulement	20	Bien de retour
Poste de relèvement : RUE DE L'USINE	Relèvement	20	Bien de retour
Poste de refoulement : RUE DES ARTISANS	Refoulement	20	Bien de retour

Uckange

Poste de refoulement: CITE D'ITALIE	Refoulement	72	Bien de retour
Poste de refoulement: MAIRIE	Refoulement	100	Bien de retour
Poste de refoulement: PR LES ROMAINS	Refoulement	20	Bien de retour
Poste de refoulement: PR VOIE PRIVEE	Refoulement	25	Bien de retour
Poste de refoulement: ROUTE DE FAMECK	Refoulement	36	Bien de retour
Poste de refoulement: ROUTE D'HAYANGE	Refoulement	37	Bien de retour
Poste de refoulement: RUE DU MUGUET	Refoulement	15	Bien de retour
Poste de refoulement: RUE DU TEMPLE	Refoulement	72	Bien de retour
Poste de refoulement: RUE NEUVE	Refoulement	50	Bien de retour
Poste de refoulement: VOIE ROMAINE	Refoulement	15	Bien de retour
Poste de refoulement: LE NID	Refoulement	20	Bien de retour

Réseau SIAVO

Poste de refoulement: CLOUANGE RUE FOCH	Refoulement	460	Bien de retour
Poste de refoulement: MONDELANGE BARRIERE	Refoulement	210	Bien de retour
Poste de refoulement: MONDELANGE MIMOSAS	Refoulement	105	Bien de retour
Poste de refoulement: MOYEUUVRE DELAUNE	Refoulement	65	Bien de retour
Poste de refoulement: MOYEUUVRE FORGES	Refoulement	60	Bien de retour
Poste de refoulement: MOYEUUVRE KNOBLAUCH	Refoulement	215	Bien de retour
Poste de refoulement: MOYEUUVRE RUE DES ROSES	Refoulement	40	Bien de retour
Poste de refoulement: RICHEMONT MOULIN	Refoulement	162	Bien de retour
Poste de refoulement: RICHEMONT ZA	Refoulement	79	Bien de retour
Poste de refoulement: ROSSELANGE JAMAILLES	Refoulement	30	Bien de retour
Poste de refoulement: UCKANGE MOULIN	Refoulement	100	Bien de retour
Poste de relèvement: ROMBAS L'ILE	Relèvement	1 000	Bien de retour
Poste et bassin de pollution UCKANGE-BASSIN	Refoulement	350	Bien de retour
Poste et vanne de crue MOYEUUVRE L'HOPITAL	Refoulement	894	Bien de retour
Vanne de crue MOYEUUVRE RENEPONT	Refoulement	200	Bien de retour

LA DISTRIBUTION ET LES EQUIPEMENTS DES RESEAUX COMMUNAUX

Communes	Longueur de canalisations gravitaires (en ml)				Longueur de canalisations refoulement	Nombre de poste de relèvements	Nombre de déversoirs d'orage		Nombre de regards	nombres de branchements	Nombre de grilles avaloirs	Nombre de station sous vide	Nomb de bassin	Nombre de Puits perdus	Qualification
	Total	Eaux usées	Unitaires	Eaux Pluviales			(auto surv.)	(Non surv.)							
Amnéville	57 937	6 156	38 788	9 564	3 429	19	1	0	800	nc	1866	1	7	182	bien de retour
Clouange	16 308	2 993	10 307	3 008	0	0	1	0	350	nc	536		4	0	bien de retour
Gandrange	28 853	10 580	5 779	12 494	0	0		12	407	nc	588		6	0	bien de retour
Mondelange	35 115	24 186	626	9 789	514	11	1	0	1423	1221	1016		2	300	bien de retour
Moyeuuvre Gra	57 910	8 671	38 796	10 197	246	9	3	21	1492	2634	1178		5		bien de retour
Moyeuuvre Pet	3 966	0	1 679	2 269	18	1	1	0	40	nc	70		0	0	bien de retour
Richemont	20 387	3 922	9 501	6 964	0	1	1	11	403	nc	631		2	0	bien de retour
Rombas	49 372	3 412	39 054	6 102	804	4	1	32	1365	2300	1618		1	0	bien de retour
Rosselange	15 110	402	13 986	722	0	0		7	385	nc	428		1	0	bien de retour
Uckange	51 921	21 135	7 630	22 135	1021	11	1	9	800	nc	1127		2	0	bien de retour
Vitry	20 122	2 548	11 855	5 719	0	0		11	250	nc	527		1	0	bien de retour
Siavo	36 559	29 145	658	1 846	4 910	15	2	0	543	0	0		1		bien de retour
total	393 560	113 149	178 659	90 809	10 943	71	12	103	8 258	6 155	9 585	1	32	482	

8-4 Situation des biens

Par ce compte rendu, le délégataire présente à la Collectivité une vue d'ensemble de la situation du patrimoine du service délégué, à partir des constats effectués au quotidien (interventions, inspections, auto surveillance, astreinte,...) et d'une analyse des faits marquants, des études disponibles et d'autres informations le cas échéant.

Ce compte rendu permet ainsi à la Collectivité, par une connaissance précise des éventuels problèmes, de leur probable évolution et des solutions possibles, de mieux programmer ses investissements.

Les biens dont l'état ou le fonctionnement sont satisfaisants ou pour lesquels VEOLIA EAU n'a pas décelé d'indice négatif ne figurent pas dans ce compte rendu.

Concernant le réseau de collecte, **le nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage [P 252.2]** permet d'évaluer l'état d'exploitation et d'identifier les améliorations prioritaires à apporter suite à des défauts structurels.

COMMUNE D'Amnéville les Thermes, Clouange, Gandrange, Mondelange, Moyeuve Petite, Richemont, Rombas, Rosselange, Uckange et Vitry sur Orme	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage, par 100 km	6,86	6,7	6,69	6,67	3,66	3,6	3,63	0,83%
Nombre de points concernés sur le réseau	8	8	8	8	8	8	8	0,00%
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	116 621	119 482	120 228	119 976	218 673	222 449	220 238	-0,99%
COMMUNE DE MOYEUVE GRANDE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage, par 100 km	17,08	17,08	2,12	2,12	2,12	2,1	2,1	0,00%
Nombre de points concernés sur le réseau	8	8	1	1	1	1	1	0,00%
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	46 849	46 849	47 268	47 268	47 268	47 574	47 574	0,00%
Réseau intercommunal du SIAVO	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage, par 100 km	26,75	26,76	26,76	26,59	26,38	26,34	26,34	0,00%
Nombre de points concernés sur le réseau	9	9	9	9	9	9	9	0,00%
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	33 633	33 634	33 633	33 854	34 118	34 170	34 171	0,00%

8-5 Insuffisances et proposition d'amélioration

Sur l'ensemble du périmètre Syndical

Diagnostic permanent :

Afin de répondre aux obligations d'autosurveillance fixées dans l'arrêté du 21 juillet 2015, publiés en 2017, le syndicat réalise un diagnostic permanent de son système d'assainissement. Ce diagnostic est une démarche d'amélioration continue de la gestion des eaux usées et des eaux pluviales qui vise à répondre à deux grands enjeux : Réduire l'impact du système d'assainissement sur le milieu naturel en orientant le programme d'exploitation et d'investissement et améliorer le service rendu à l'utilisateur de l'eau.

Contrôle des ouvrages

En 2019, une expertise sur les 12 déversoirs d'orage auto surveillé a été réalisée par LOREAT et accompagné du bureau d'étude Génie de l'EAU.

En 2020, une expertise est en cours sur les différents ouvrages (DO et PR) par LOREAT.

Le résultat de ces contrôles permettre de renforcer et de modifier les ouvrages présentant des dysfonctionnements.

Les améliorations seront à prévoir au budget 2022.

Déconnexions de fosses septiques

Bien que raccordées au réseau d'assainissement collectif, il est probable qu'un certain nombre d'habitations disposent encore de fosses septiques en service en domaine privé, en violation du code de la santé publique.

Le recensement et la déconnexion des fosses se font par le biais des mutations de biens (ventes) ou dans le cadre d'un projet global d'assainissement à l'aide d'une campagne d'enquête réalisée afin de localiser, recenser les fosses, et faire procéder à leur déconnexion. Ces contrôles font parties du diagnostic permanent.

Modélisation du réseau d'assainissement

Dans le cadre d'une consultation (affaire 2018-03), et conformément le syndicat a confié une mission d'expertise au bureau d'étude SETEC-HYDRATEC de Strasbourg.

Cette Expertise comprend :

- le diagnostic du fonctionnement du réseau eaux usées et de la station de traitement des eaux usées du SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ASSAINISSEMENT de la VALLEE de l'ORNE - SIAVO afin d'en recenser les anomalies, de quantifier la pollution rejetée ainsi que son impact sur le milieu ;
- le schéma directeur d'assainissement vise à réduire les dysfonctionnements, les rejets de pollution et les surcoûts d'exploitation qui en découlent, à respecter la réglementation en vigueur, notamment à travers la directive eaux résiduaires urbaines (ERU) et l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectifs, et à contribuer aux objectifs du Sdage RHIN - MEUSE.

L'étude vise également à initier ou compléter le dispositif d'autosurveillance et de diagnostic permanent du système d'assainissement ainsi que sa gestion patrimoniale.

Le résultat définitif de cette étude est attendu pour le mois de septembre 2020.

Entretien des avaloirs

Le délégataire assure les campagnes de nettoyage préventif des avaloirs comprenant la vidange et le nettoyage des résidus organiques et sableux piégés dans le panier et le réceptacle des sables. Le délégataire assure également le désencombrement curatif de l'ouvrage en cas de remplissage prématuré entre les campagnes préventives. Ces travaux sont réalisés au moyen d'un camion hydrocureur dotés des accessoires spécifiques nécessaires. Le délégataire n'est cependant pas missionné pour procéder au balayage préventif manuel ou motorisé du dessus de la grille nécessaire à la préservation des capacités d'absorption des eaux dans l'avaloir. Il appartient au service de la voirie communale de veiller à l'entretien des bords de chaussée notamment dans les rues arborées.

Le SIAVO transmet en début d'année la programmation du délégataire des campagnes avaloirs à chaque commune. Les communes qui le souhaitent peuvent accompagner les équipes du délégataire avec un agent communal.

Obstruction des pompes par les lingettes

Les pompes de petites et moyennes tailles sont de plus en plus sujettes à des obstructions intempestives inhérentes à la présence de lingettes ou amas fibreux dans les eaux usées. Lors d'un renouvellement de pompe le délégataire privilégie lorsque la configuration des installations le permet, la mise en place de pompes de dernière génération équipées de roues adaptatives offrant des garanties optimum en termes de bouchage accidentel.

AMNEVILLE

Dysfonctionnement du système de gestion des eaux pluviales du lotissement des coteaux du soleil

Intervention 2016 :

Remplacement des pompes par le délégataire
Création d'un regard d'accès sur la conduite de refoulement par le syndicat

Intervention 2017 :

Etude Géotechnique sur la perméabilité des sols
Analyse physico-chimique du résidu se trouvant en fond de bassin et recherche de sa provenance.

Intervention 2018 :

Etude pour le retrait et le traitement **des 550T de résidus présents** dans les bassins et ruisseau

Intervention 2021 :

Installation d'un pilote pour le retrait et le traitement **du calcaire présent en fond de bassin**

Dévoisement du collecteur Unitaire dans le lotissement « stade de la cimnterie à Annéville

Afin de protéger le réseau d'assainissement situé en domaine privée et trop proche des constructions, le SIAVO a dévoté le collecteur unit $\varnothing 600\text{mm}$ sur environ 36ml et à réhabiliter par l'intérieur une partie de 120ml.

Renouvellement des puits perdus à Annéville

Dans le cadre des campagnes d'entretien des puits d'infiltration, le délégataire constate le colmatage des matériaux drainants et suggère la réalisation d'un programme de renouvellement des matériaux filtrants. Ceux-ci disposent en effet d'une durée de vie d'autant plus limitée qu'aucun ouvrage de prétraitement n'assure leur protection.

MONDELANGE

Puits perdus

Dans le cadre des campagnes d'entretien des puits d'infiltration, le délégataire constate le colmatage des matériaux drainants et suggère la réalisation d'un programme de renouvellement des matériaux filtrants. Ceux-ci disposent en effet d'une durée de vie d'autant plus limitée qu'aucun ouvrage de prétraitement n'assure leur protection.

Pollution du FEUBY

Etude hydrauliques sur le périmètre de la ville pour améliorer le fonctionnement de la chaîne de pompage et le DO rue BIZET.

MOYEUVE GRANDE

Poste de refoulement rue des roses à Moyeuve Grande

Le développement et l'urbanisation du quartier nécessite un renforcement et une sécurisation du système de pompage du poste.

Passage voie ferrée quartier de la gare à Moyeuve Grande

Le carneau existant (1000x1000 mm), ne permet plus un bon écoulement des effluents (radier endommagé). Le syndicat propose de retuber celui-ci par un collecteur de diamètre 700mm (programmation 2022).

Collecteurs publics implantés en domaine privé :

Il subsiste encore des tronçons de collecteurs publics transitant par des propriétés privées. Il convient de les recenser puis d'en prévoir soit le dévoiement soit la conservation avec établissement de conventions avec les propriétaires.

Proposition de campagne annuelle d'inspections télévisées

Aucune campagne d'inspection télévisuelle systématique n'est prévue par le contrat de délégation du service public. Afin d'initier la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale du réseau d'assainissement, le délégataire propose la réalisation d'une campagne d'inspection annuelle représentant 10% du linéaire total de la commune. L'exploitation de ces inspections permet d'établir un programme pluriannuel de renouvellement des collecteurs les plus vétustes et de repérer des non-conformités graves telles que des branchements pénétrants réalisés à l'insu du délégataire.

ROMBAS

Eaux claires parasites rue de Guissebonne

Le poste de refoulement de la rue de Guissebonne collecte des volumes excessifs d'eaux claires parasites qui induisent des surcharges hydrauliques des réseaux communaux et intercommunaux. Les points de pénétrations des eaux claires ont été localisés par le délégataire qui par courrier en date du 14/05/2008 a soumis ses propositions à la collectivité. Un relevé débit métriques sur le quartier, va permettre de comprendre le fonctionnement du réseau par temps de pluie.

UCKANGE

Diverses rues

Amélioration et gestion des eaux de pluies sur la rue de Fameck, rue des Jardins, rue du stade

Quartier des 3 maisons

Création d'un poste anti-crue

VITRY SUR ORNE

Rue Fraisse

Aménagement du fossé.

8.6 Gestion durable du patrimoine

8.6.1 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P202.2]

Pour l'année 2020, **l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées [P202.2]** est de **15 points** sur un barème de 120.

Il n'atteint pas le seuil des 40 points. En conséquence, le service ne peut prétendre disposer du descriptif détaillé tel qu'exigé par le décret « pertes en eau » du 27 janvier 2012. En conséquence, un plan d'actions est à mettre en œuvre pour que :

- D'une part, la valeur de l'indice atteigne la valeur seuil de 40 points afin que le service dispose durablement du descriptif détaillé ;

- D'autre part, le service puisse bénéficier des points additionnels compris entre les cotations 45 et 120 points du nouveau barème en vigueur ; points additionnels d'ores et déjà accessibles pour le service.

Indice Patrimoine			Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		
	Périmètre	2021	Barème	Valeur ICGPR	
			Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
			VP250	Existence d'un plan des réseaux	10 / 10
			VP251	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5 / 5
			Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
1	Amnéville	20	VP252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Oui
2	Clouange	15	VP253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.	11 %
3	Gandrange	15	VP254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres	Oui
4	Mondelange	15	Combinaison des variables VP252, VP253 et VP254	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15 / 0
5	Moyeuve G	15		VP255	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations
6	Moyeuve p	30	Total Parties A et B		
7	Richemont	15	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
8	Rombas	15	VP256	Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15
9	Rosselange	30	VP257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10
10	Uckange	15	VP258	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10
11	Vitry	15	VP259	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10
12	SIAVO	15	VP260	Localisation des autres interventions	10
			VP261	Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10
			VP262	Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10
			Total:		
					120 / 15

Le syndicat a recollé en 2017, les réseaux d'assainissement des communes de Rosselange, Moyeuve Petite et Malancourt la montagne (enclave de Amnéville) Les communes de Clouange, Gandrange, Richemont et Vitry sur Orne sont en cours de recollement.
Les communes de Amnéville et Rombas sont programmées au cours du deuxième semestre 2022.

8.6.2 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte [P255.3]

Les déversoirs d'orage et les « trop-pleins » des postes de relèvement ont été initialement mis en place pour permettre de déverser au milieu naturel les effluents en excès par temps de pluie. La connaissance fine de ces points de rejet et l'évaluation de la pollution rejetée sont nécessaires pour maîtriser l'impact environnemental du réseau d'assainissement. L'indicateur « Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées » [P255.3] (voir définition dans le glossaire en annexe du présent document) permet de mesurer l'avancement de cette politique. Cet indicateur est à établir par la Collectivité avec l'appui du délégataire.
Les informations dont nous disposons et qui sont utiles au calcul de l'indicateur sont les suivantes :

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte	Barème	Valeur ICR
Partie A : Éléments communs à tous les types de réseaux (100 points)		
Identification des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs	20	20
Évaluation de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10	10
Étude terrain des points de déversements - id moment et taille du déversement	20	0
Mesures débit et pollution sur les points de rejet	30	30
Réalisation rapport sur la surveillance des systèmes de collecte et stations d'épuration	10	10
Connaissance qualité des milieux récepteurs et évaluation impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
Total Partie A	100	70
Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	10	0
Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou mixtes (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)		
Mise en place suivi de la pluviométrie des principaux déversoirs d'orage	10	10
Total:	120	70

8.6.3 Taux moyen de renouvellement des réseaux [P 253.2]

Le tableau suivant indique le taux moyen de renouvellement des réseaux [P 253.2], en ajoutant aux valeurs du réseau d'eaux usées, les linéaires renouvelés sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat et en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur totale du réseau :

Données 2021													
Communes	Renouvellement [P 253-2] moyenne des renouvellement sur 5 ans / linéaire total EU												
	2%/an en théorie (amortissements)												
	réseau EU	2011	2012	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	moy/5 ans	%
<i>Amnéville</i>	44 944					274	204	43	26	0	289	112	0,25%
<i>Clouange</i>	13 300		460	250			170	227	0	171	0	114	0,85%
<i>Gandrange</i>	16 359		100				188		210	0	0	80	0,49%
<i>Mondelange</i>	24 812	760							94	69	0	33	0,13%
<i>Moyeuvre Grande</i>	47 467	465				232	559	11	0	256	215	208	0,44%
<i>Moyeuvre petite</i>	1 679					169	175		0	0	0	35	2,08%
<i>Richemont</i>	13 423					352	64		0	121	115	60	0,45%
<i>Rombas</i>	42 466			150		412	368	181	464	96	86	239	0,56%
<i>Rosselange</i>	14 388		490			324		226	0	40	315	116	0,81%
<i>Uckange</i>	28 765		375	100		145	187	220	706	24	0	227	0,79%
<i>Vitry</i>	14 402	100		400		0	366		0	93	110	114	0,79%
<i>SIAMO</i>	29 803									0	154	31	0,10%
TOTAL	291 808	1 325	1 425	900	0	1 907	2 280	907	1 500	870	1 131	1 338	0,46%

8-7 Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissements et de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissements...

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée en annexe V.

8.7.1 Programme contractuel de renouvellement

Les 3 contrats de délégation prévoient un programme de renouvellement. Les opérations du programme réalisées en 2021 sont présentées dans le Rapport Annuel du délégataire. Les dépenses correspondantes sont intégrées aux dépenses présentées plus bas.

Contrat N° H1121 -Périmètre : Amnéville les Thermes, Clouange, Gandrange, Mondelange, Moyeuve Petite, Richemont, Rombas, Rosselange, Uckange et Vitry sur Orne.

PR AMNEVILLE - 1/10 - SnowHall	
Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	
PR AMNEVILLE - 1/4 - rue de la source	
File Eau - Relèvement	
Pompe 2	X
PR UCKANGE - 10/10 48 route d'Hayange	
File Eau - Relèvement	
Pompe 1	X

Contrat N° H1021 - Périmètre : Moyeuve grande
Aucun programme d'investissements de premier établissement n'a été défini au contrat.

Contrat N° H1171- Station d'Épuration de Richemont
Les opérations suivantes sont achevées :

- La fiabilisation des automatismes et de la télésurveillance du PR de crue, rue de la gare à Rombas
- La mise en conformité du transformateur et des cellules du PR Knoblauch à Moyeuve Grande
- Stock de secours pour garantir la continuité de service
- Sécurisation et modernisation du PR de Knoblauch à Moyeuve-Grande
- Réalisation d'une visite virtuelle de la Station d'épuration
- Mise en place d'un outil de diagnostic des eaux claires parasites
- L'amélioration des performances énergétiques de la station

Les opérations suivantes sont en cours de réalisation :

- Création d'un point A2 en tête de station
- La modernisation de l'architecture du réseau des automates et de la supervision
- L'amélioration des performances des filtres à presse à plateaux et fiabilisation de la reprise des boues déshydratées

Le délégataire a par ailleurs engagé une opération de récupération de chaleur des surpresseurs destinée à chauffer les boues du digesteur.

8.7.2 Les autres dépenses de renouvellement

Les états présentés dans le Rapport Annuel du délégataire permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans le paragraphe « V.4.1 Les modalités d'établissement du CARE ».

7.7.3 Dépenses relevant d'une garantie pour continuité du service

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la **FP2E**, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour continuité du service.

Contrat N° H1121 -Périmètre : Amnéville les Thermes, Clouange, Gandrange, Mondelange, Moyeuve Petite, Richemont, Rombas, Rosselange, Uckange et Vitry sur Orne.

Nature des biens	2021
Equipements (€)	24 508,24

Contrat N° H1021 - Périmètre : Moyeuve grande

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service.

Nature des biens	2021
Equipements (€)	4 476,69

Contrat N° H1171- Station d'Epuration de Richemont

Nature des biens	2021
Equipements (€)	117 509,43

7.7.4 Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

Contrat N° H1121 -Périmètre : Amnéville les Thermes, Clouange, Gandrange, Mondelange, Moyeuve Petite, Richemont, Rombas, Rosselange, Uckange et Vitry sur Orne.

RENOV HYDRAULIQUE PR JUSTEMONT AMNEVILLE (canalisation pompe 2)
RENOV HYDRAULIQUE PR RTE HAYANGE UCKANGE
RNVT PR 1 ROUTE D'HAYANGE A UCKANGE
TELESURVEILLANCE PR SNOWHALL AMNEVILLE
RNVT CONDUITE PR RUE DE LA SOURCE AMNEVILLE
RNVT POMPE 2 PR 1 ROUTE DE HAYANGE UCKANGE
RNVT ARMOIRE STATION SOUS VIDE AMNEVILLE
RNVT AUTOMATE 1 STATION SOUS VIDE AMNEVILLE
RNVT AUTOMATE 2 STATION SOUS VIDE AMNEVILLE
RNVT TELEGESTION STATION SOUS VIDE AMNEVILLE
RNVT REF EAUX USEES PR TEMPLE UCKANGE

Contrat N° H1021 - Périmètre : Moyeuve grande
Aucun fond de renouvellement n'a été défini au contrat.

Contrat N° H1171 - Station d'Épuration de Richemont

SUIVI PLAN DE GROS ENTRETIEN ET DE RENOUELEMENT (GER)				
contrat : SIAVO		H1171		
	SOLDE NET AU 31/12/2020			100 472,94
	DOTATION ANNUELLE 2021 avec K1 = 1,0189 pour 2021		114 931,92	
67TR/2162G0F9G4I-1-01	RNVT POMPE EAU INDUSTRIELLE N°3 STEP SIA	1 798,12		
67TR/2162G0F9G4E-1-01	RNVT AGITATEUR MATIERES DE VIDANGE STEP	144,18		
67TR/2162G0F9G4B-1-01	ARMOIRE PR MIMOSAS MONDELANGE	8 412,80		
67TR/2162G0F9G2Y-1-01	RNVT POMPE REC 1 FILE 2 STEP RICHEMONT	3 505,50		
67TR/2062G0F9G1S-1-01	RNVT ARMOIRE DE COMMANDE PR CLOUANGE RUE	31 533,01		
67TR/2162G0F9G4A-1-01	RNVT POMPE 3 Eau Industrielle STEP SIAV	1 990,36		
67TR/2162G0F9G3U-1-01	RNVT pompe 2 eau industrielle Step RICHE	2 388,18		
	TOTAL GENERAL AU 31/12/ 2021	49 772,15	114 931,92	65 159,77
	SOLDE NET AU 31/12/2021			165 632,71

ANNEXES

DONNEES ET PATRIMOINE DU SIAVO

- Habitants
- Abonnés
- Collecteurs
- Equipements – Avaloirs

INDICATEURS DU SERVICE – TABLEAU DE SYNTHESE

COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION PAR COMMUNE

ASSIETTE DE LA REDEVANCE

EVOLUTION DES TARIFS SIAVO 2020/2021

PRIX DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'EAU EN 2021

FACTURES D'EAU PAR COMMUNE

NOTE D'INFORMATION AGENCE DE L'EAU 2022 – CHIFFRES 2021

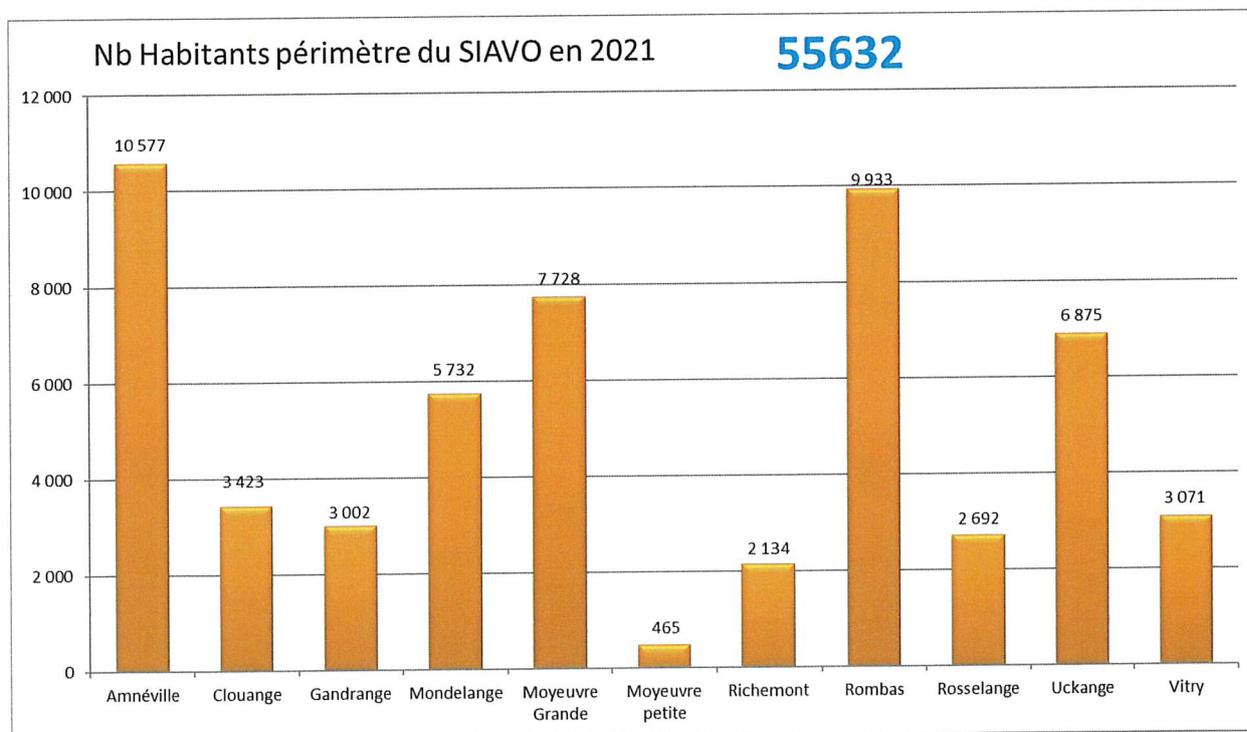
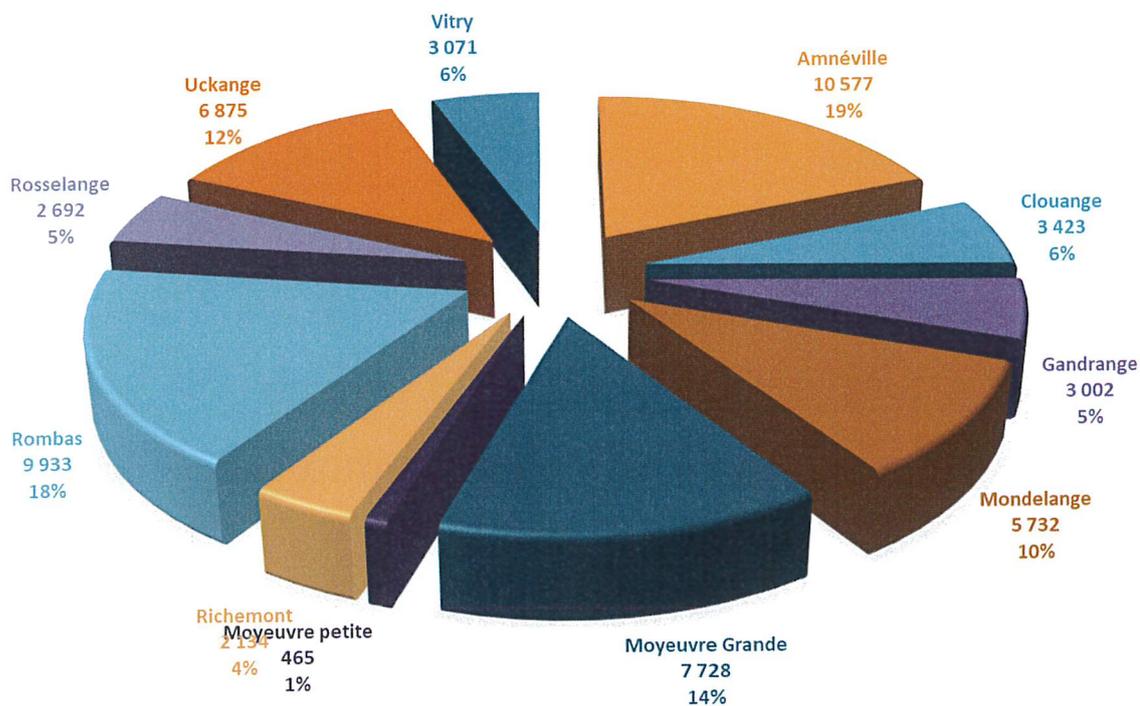
TARIF ABONNE SERVICE ASSAINISSEMENT EN 2021

TRAVAUX ET PRESTATIONS REALISEES PAR LE SIAVO EN 2021

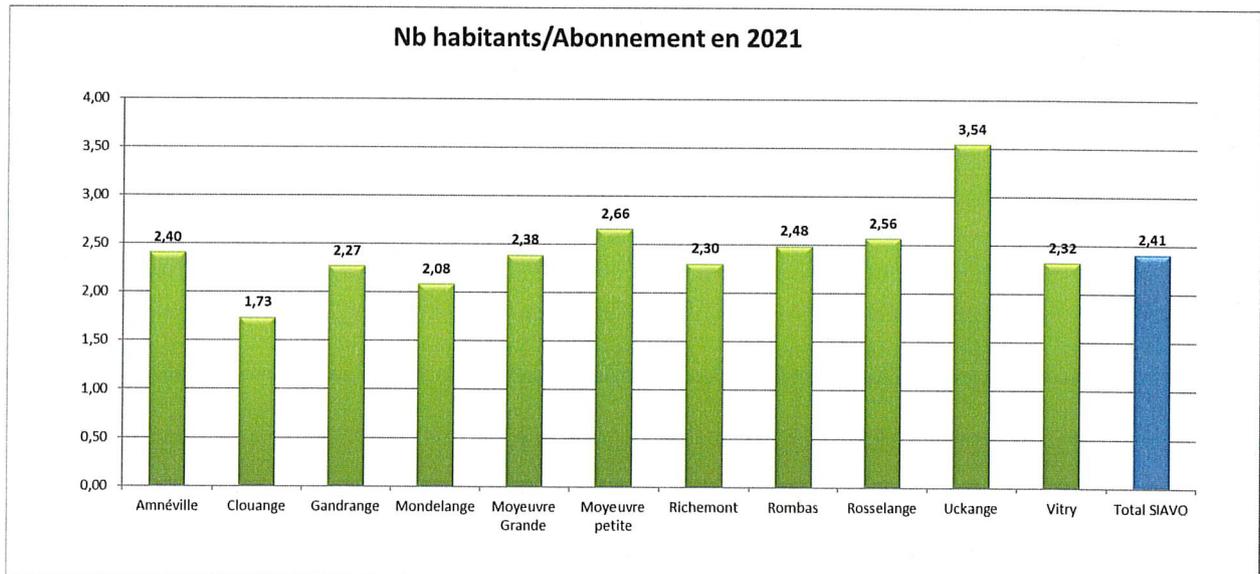
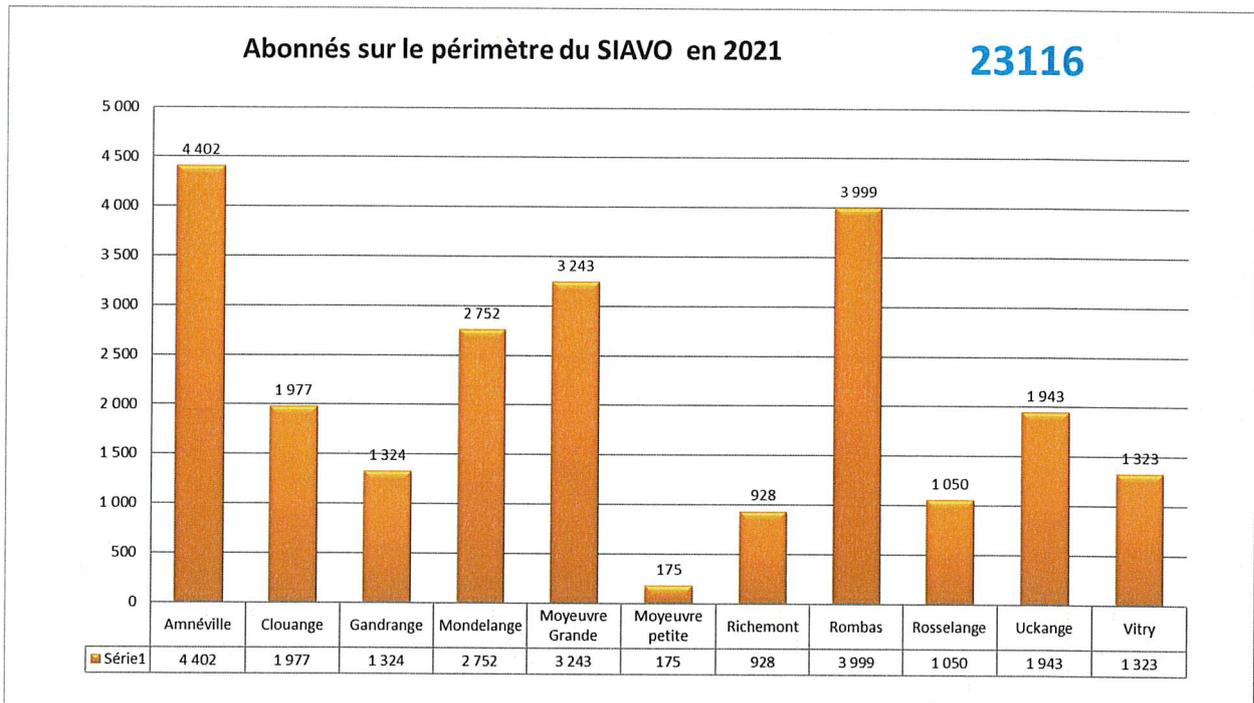
EVALUATION DE LA CONFORMITE ANNUEL POUR L'ANNEE 2021 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT (courrier DDT du 28 juin 2020)

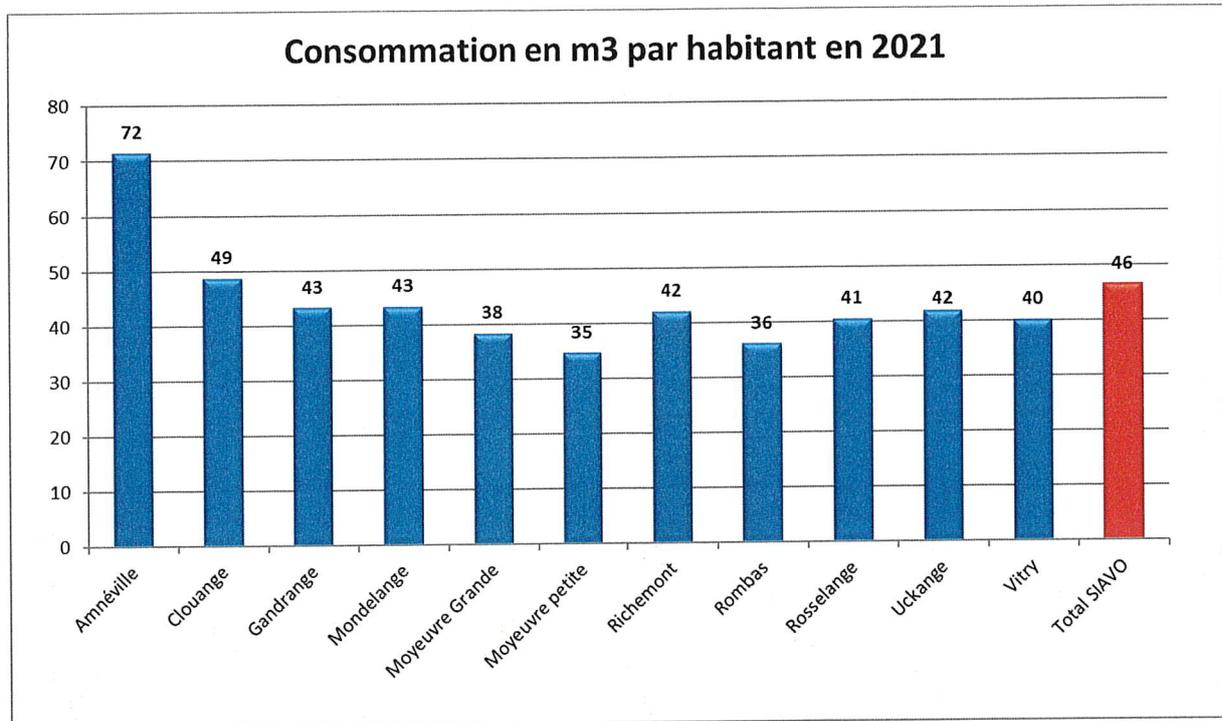
Données physiques

NB HABITANTS PÉRIMÈTRE DU SIAVO 2021 **55632**



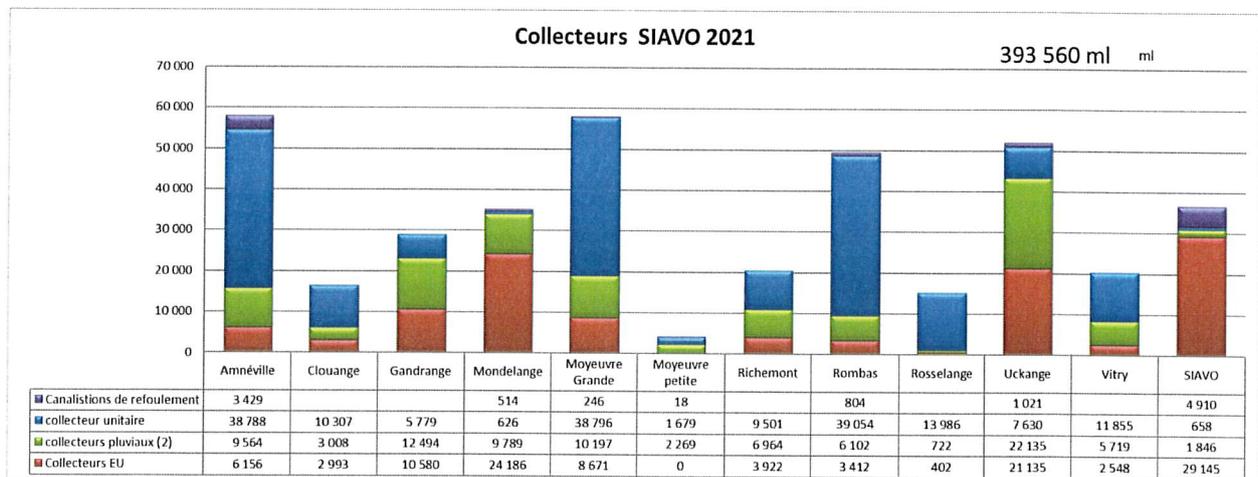
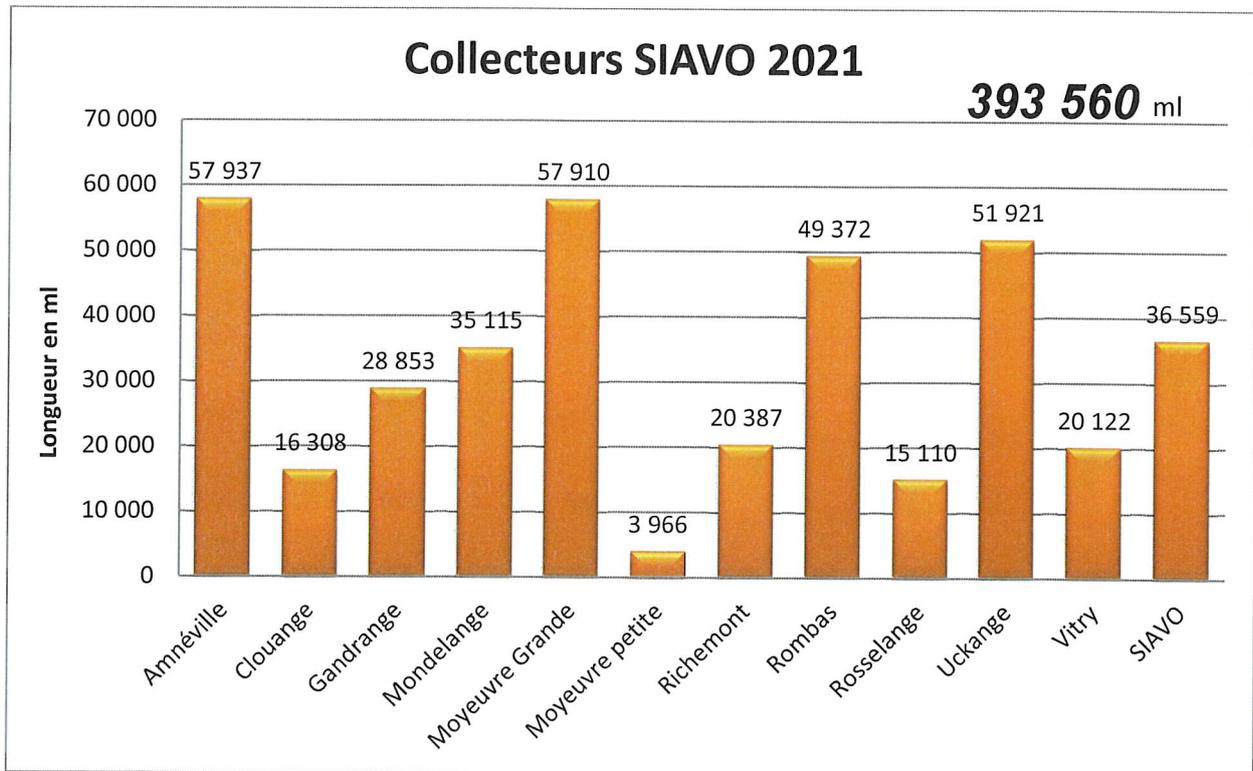
Nombre d'Abonnés et consommation



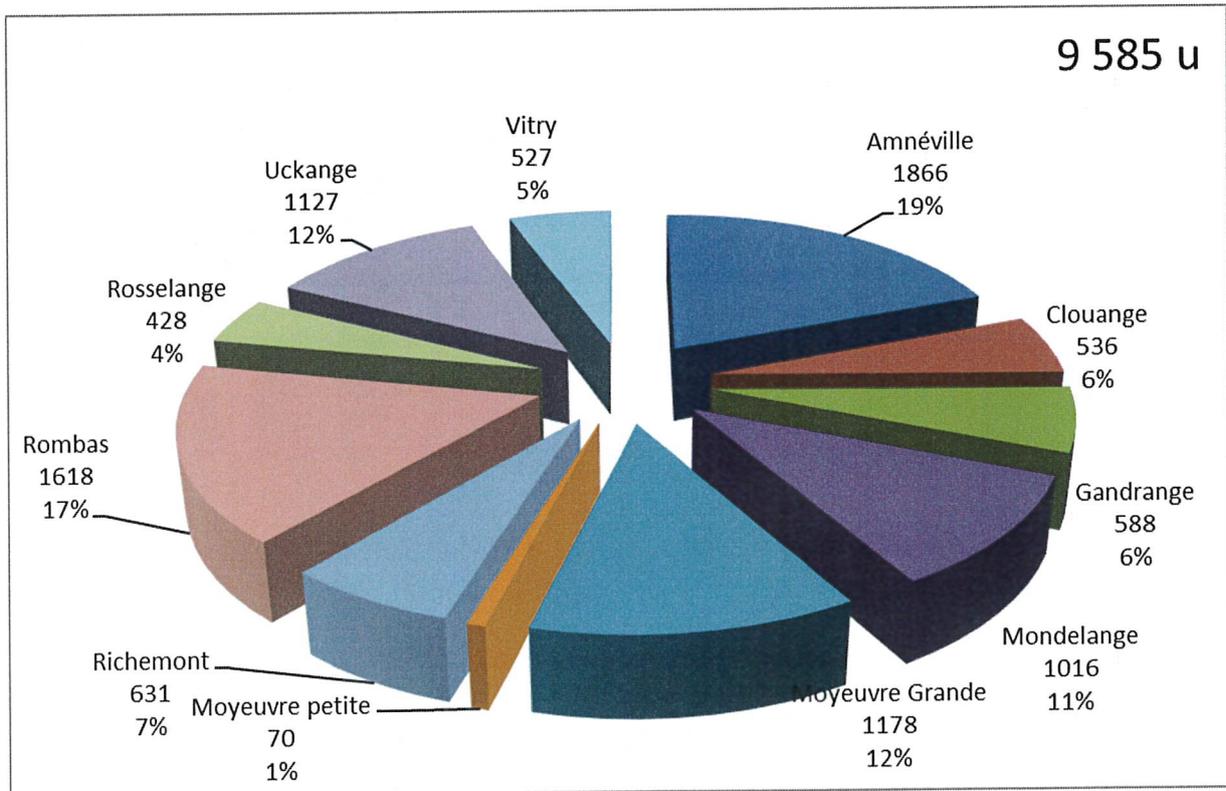
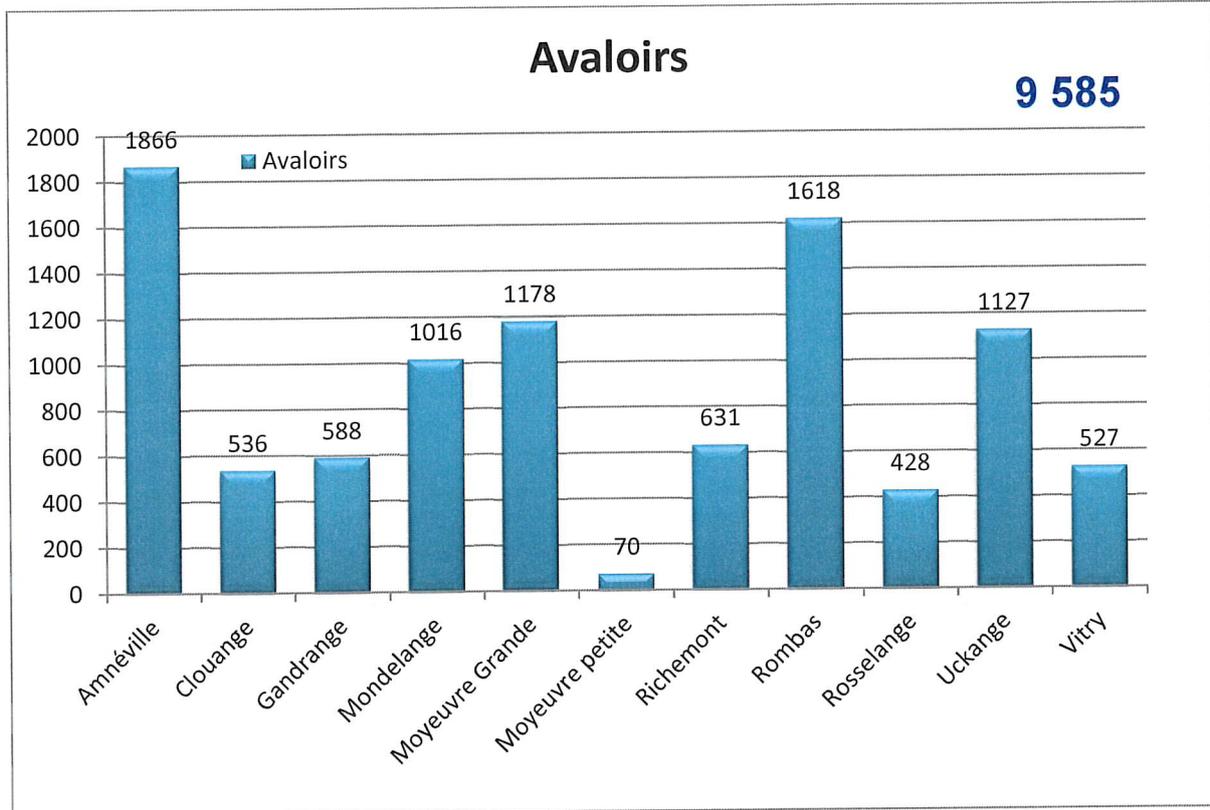


Le site Touristique de la VILLE de AMNEVILLE explique une bonne partie du décalage de consommation par rapport aux autres communes.

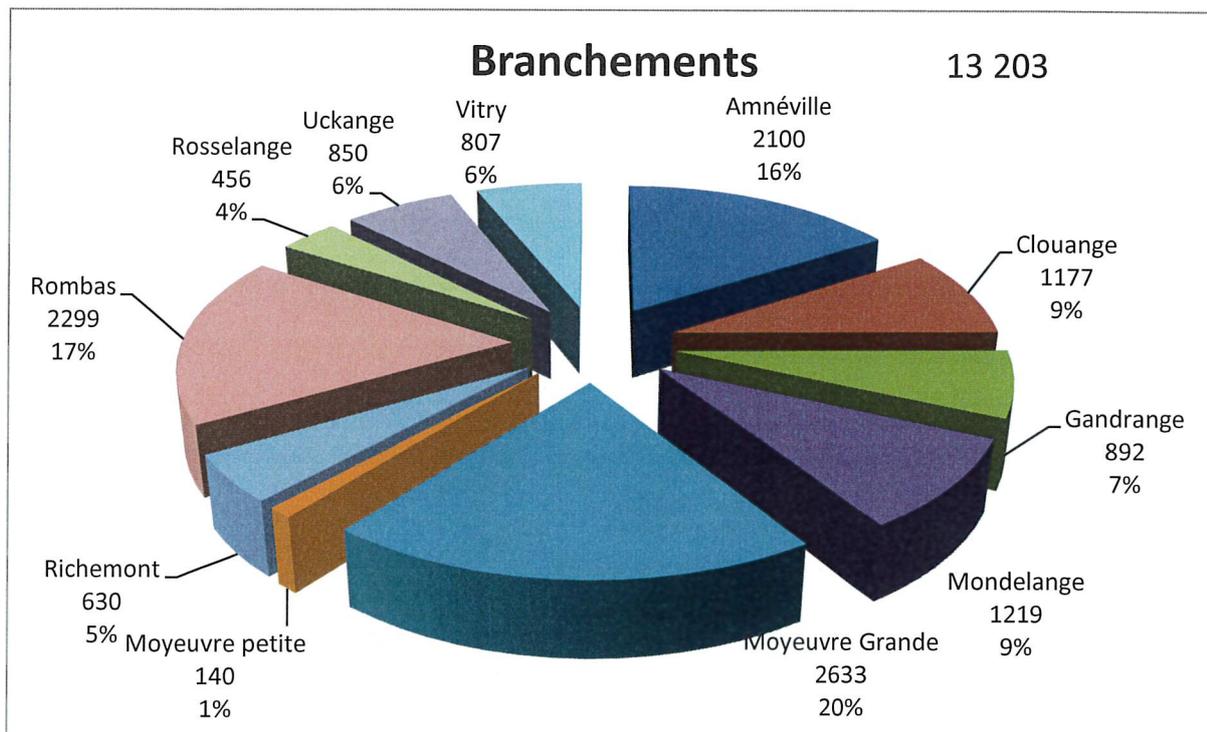
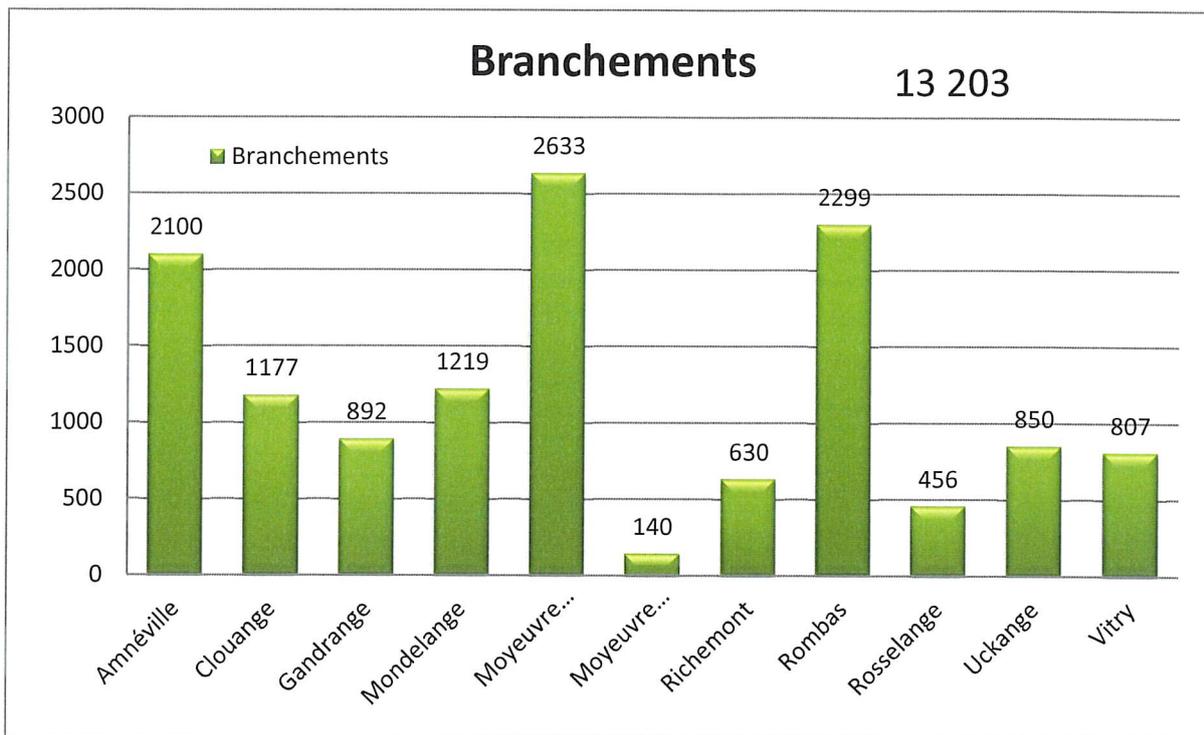
Collecteurs du Syndicat



Equipements -Avaloirs



Nombre de branchements par Commune



Indicateurs de service – tableau de Synthèse

		2021		
N°	Indicateurs du service	SIAVO Contrat N° H1171	Amnéville - Clouange Gandrange - Mondelange Moyeuvre-petite - Richemont Rombas - Rosselange Uckange - Vitry/orme Contrat N° H1121	Moyeuvre- grande Contrat N° H1021
L'ACTIVITE CLIENTELE				
	Nombre de communes desservies	11	10	1
[D201.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	55 632	47 904	7 728
	Nombre total d'abonnés (clients)	22 605	19 873	3 243
	- Nombre d'abonnés du service	22 605	19 873	3 243
	- Nombre d'autres services (réception d'effluents)	2		
	Assiette totale de la redevance en m3	2 517 854	2 286 928	296 642
	- Assiette de la redevance des abonnés du service	2 517 854	2 286 928	296 642
	- Assiette de la redevance « autres services » (réception d'effluents)			
[D202.0]	Nombre d'autorisations de déversement			
QUALITE DU SERVICE A L'USAGER				
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,00u/1000 ha	0,02/1000 ha	0,00/1000 ha
[P258.1]	Taux de réclamations Délégitaire 0,00 u/1000 abonnés	u/1000 ha	0,10/1000 ha	0,00/1000 ha
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	4,23%	6,17%	1,85%
[P207.0]	Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité			
	- Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	0	0	0
	- Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	0	0	0
PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT				
[D204.0]	Prix TTC par m3 pour 120 m3 (assainissement seul) tva 10%	2,260	2,260	2,270
COLLECTE DES EAUX USEES PRODUCTEUR VALEUR				
	Nombre de désobstructions sur réseau	1	211	21
	Longueur de canalisation curée Délégitaire	393	9 036	1 705
LA DEPOLLUTION PRODUCTEUR VALEUR				
	Volume arrivant (collecté) en m3	7 232 386		
	Charge moyenne annuelle entrante en DBO5 en kg	1 283		
	Charge moyenne annuelle entrante en EH	21 387		
	Volume traité	7 266 463		
L'EVACUATION DES BOUES ET DES DECHETS				
[P203.0]	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration en t	961,2		
	Masse de refus de dégrillage évacués en t	138		
	Masse de sables évacués en t	110,5		
	Volume de graisses évacuées en m3	152		
LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE PRODUCTEUR VALEUR				
[P201.1]	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées			
[P203.3]	Conformité de la collecte des effluents			
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	70		
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	-		
[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	65%		
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration			
	Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	-		
	Conformité réglementaire des rejets (directive européenne)	-		
	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	100		
[P206.3]	conformes	100		
[P301.3]	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	-		
LA GESTION DU PATRIMOINE				
	Nombre de branchements eaux usées et/ou unitaires			2 646
	Nombre de branchements eaux pluviales		-	0
	Nombre de branchements neufs		-	0
	Linéaire du réseau de collecte	34 171	220 238	47 714
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux collectif	15	26	15
	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	70	100	100
[P255.3]	collecte des eaux usées	70	100	100
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	26,34u	3,63u	2,10u
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	-	-	-
	Nombre de postes de relèvement	16	51	9
	Nombre d'usines de dépollution	1		
	Capacité de dépollution en équivalent-habitants	70 000		
LA SATISFACTION DES USAGERS ET L'ACCES A L'EAU				
	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle Délégitaire Mesure statistique d'entreprise	oui	oui	oui
	Taux de satisfaction globale par rapport au Service	74%	74%	74%
	Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	non	non	non
	Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement	oui	oui	oui
LES CERTIFICATS PRODUCTEUR VALEUR				
	Obtention de la certification ISO 9001 par l'exploitant Délégitaire			
	Certification	en vigueur	en vigueur	en vigueur
	Obtention de la certification ISO 14001 (usine)	en vigueur	en vigueur	en vigueur
	Obtention de la certification ISO 14001 (réseau)	en vigueur	en vigueur	en vigueur
	Liaison du service à un laboratoire accrédité	oui	oui	oui

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation par Contrat

CONTRAT H1121 : Amnéville, Clouange, Gandrange, Mondelange, Moyeuve-Petite, Richemont, Rombas, Rosselange, Uckange et Vitry/Orne

Etat détaillé des produits (1) Année 2021

Collectivité: H1121 - SIAVO COLLECTE EAU USEE&PLUVIALE Assainissement

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	364 740	397 835	9,07 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	369 865	407 553	10,19 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 5 125	- 9 718	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	396 828	407 740	2,75 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	396 828	407 740	2,75 %
Exploitation du service	761 569	805 576	5,78 %
Produits : part de la collectivité contractante	738 020	655 899	-11,13 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	723 538	676 922	-6,44 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	14 482	- 21 023	
Redevance Modernisation réseau	65 760	62 389	-5,13 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	66 311	60 340	-9,0 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 551	2 049	
Collectivités et autres organismes publics	803 779	718 288	-10,64 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	370	0	NS
Produits accessoires	60 603	49 748	-17,91 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

22/03/22

CONTRAT H1021 : Moyeuve-Grande

Etat détaillé des produits (1) Année 2021

Collectivité: H1021 - SIAVO - Moyeuve Grande Assainissement

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	50 731	53 952	6,35 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	52 290	25 875	NS
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 1 559	28 077	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	122 052	122 629	0,47 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	122 052	122 629	0,47 %
Exploitation du service	172 783	176 581	2,20 %
Produits : part de la collectivité contractante	85 322	90 490	6,06 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	88 785	43 359	NS
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 3 463	47 131	
Redevance Modernisation réseau	75 259	64 249	-14,63 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	69 133	33 740	NS
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	6 126	30 509	
Collectivités et autres organismes publics	160 581	154 739	-3,64 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	4 652	13 429	NS
Produits accessoires	945	923	-2,33 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

22/03/22

CONTRAT H1171 : SIAVO

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2021
 (en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: H1171 - SIAVO ASST

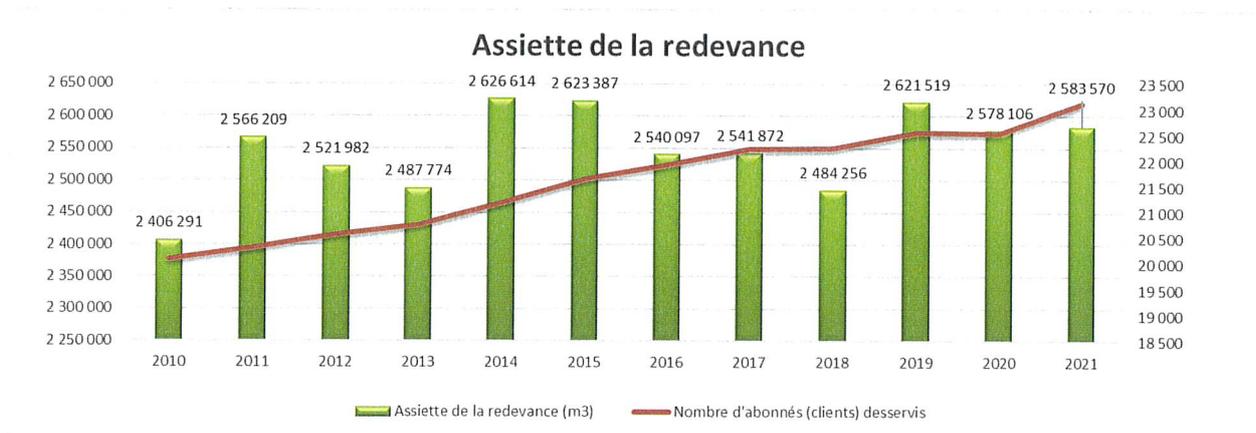
Assainissement

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
PRODUITS	3 708 839	3 653 574	-1,49 %
Exploitation du service	2 797 742	2 794 775	
Collectivités et autres organismes publics	845 089	858 146	
Travaux attribués à titre exclusif	65 175	0	
Produits accessoires	832	653	
CHARGES	2 679 527	2 978 841	11,17 %
Personnel	469 475	493 659	
Energie électrique	251 216	227 664	
Produits de traitement	47 206	74 642	
Analyses	14 700	16 967	
Sous-traitance, matières et fournitures	478 851	548 981	
Impôts locaux et taxes	83 226	55 330	
Autres dépenses d'exploitation	42 529	65 986	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	15 646	16 738	
<i>engins et véhicules</i>	53 971	48 910	
<i>informatique</i>	64 991	56 187	
<i>assurances</i>	14 591	26 327	
<i>locaux</i>	49 050	45 543	
<i>autres</i>	- 155 719	- 127 718	
Contribution des services centraux et recherche	141 946	149 993	
Collectivités et autres organismes publics	845 089	858 146	
Charges relatives aux renouvellements	231 012	228 010	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	118 212	113 079	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	112 800	114 932	
Charges relatives aux investissements	38 159	204 905	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	38 159	204 905	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux rec	36 116	54 560	
RESULTAT AVANT IMPOT	1 029 312	674 733	-34,45 %
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	288 208	185 551	
RESULTAT	741 104	489 182	-33,99 %

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

22/03/2022

ASSIETTE DE LA REDEVANCE

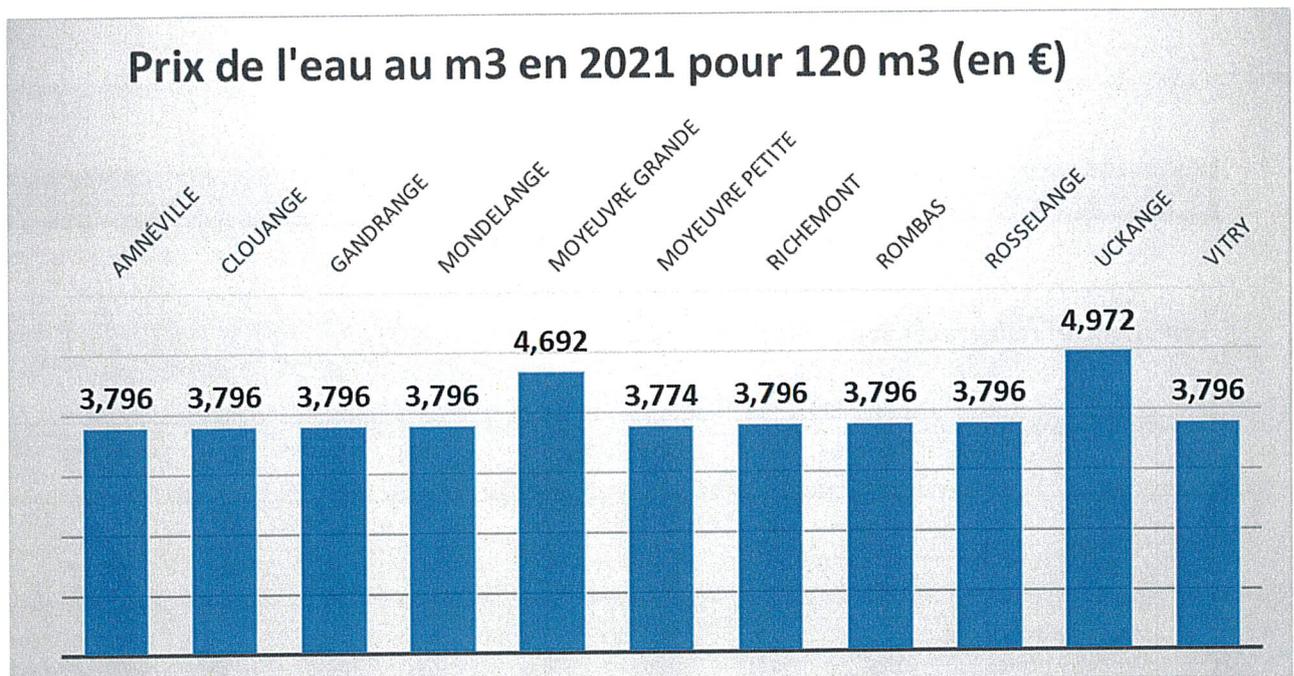
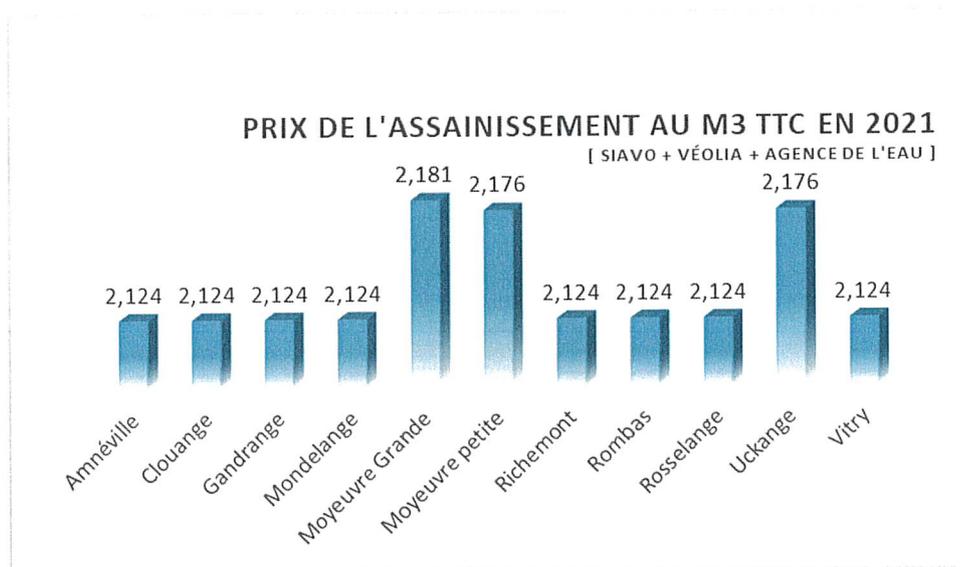


Evolution des tarifs 2019/2020

Evolution des redevances abonnés EU entre 2020/2021 - part SIAVO

N°		SIAVO 2020			SIAVO 2021			1,1 120		
		SIAVO collecte part communes	SIAVO traitement	Total SIAVO	SIAVO collecte part communes	SIAVO traitement	Total SIAVO	Ecart €	Ecart € HT	ecart TTC pour 120 m3
1	Amnéville	0,33	0,33	0,660	0,33	0,35	0,680	0,02	2,40	2,64 €
2	Clouange	0,33	0,33	0,660	0,33	0,35	0,680	0,02	2,40	2,64 €
3	Gandrang	0,33	0,33	0,660	0,33	0,35	0,680	0,02	2,40	2,64 €
4	Mondelange	0,33	0,33	0,660	0,33	0,35	0,680	0,02	2,40	2,64 €
5	Moyeuve Grande	0,33	0,33	0,660	0,33	0,35	0,680	0,02	2,40	2,64 €
6	Moyeuve petite	0,33	0,33	0,660	0,33	0,35	0,680	0,02	2,40	2,64 €
7	Richemont	0,33	0,33	0,660	0,33	0,35	0,680	0,02	2,40	2,64 €
8	Rombas	0,33	0,33	0,660	0,33	0,35	0,680	0,02	2,40	2,64 €
9	Rosselange	0,33	0,33	0,660	0,33	0,35	0,680	0,02	2,40	2,64 €
10	Uckange	0,33	0,33	0,660	0,33	0,35	0,680	0,02	2,40	2,64 €
11	Vitry	0,33	0,33	0,660	0,33	0,35	0,680	0,02	2,40	2,64 €
	SIAVO	0,33	0,33	0,660	0,33	0,35	0,680			

Prix de l'assainissement et de l'eau en 2020



Factures d'eau sur la base de 120 m³

✚ VEOLIA :

- Moyeuvre-Grande
- Moyeuvre-Petite
- Uckange

✚ SIEGVO :

- Amnéville
- Clouange
- Gandrange
- Mondelange
- Rosselange
- Richemont
- Rombas
- Vitry sur Orne

NOTE D'INFORMATION AGENCE DE L'EAU 2022 CHIFFRES 2021

TRAVAUX ET PRESTATIONS REALISEES PAR LE SIAVO EN 2021

**EVALUATION DE LA CONFORMITE ANNUEL POUR L'ANNEE
2020 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT
(courrier DDT du 10 juin 2021)**

Facture Standard

Prix en vigueur au **01/01/2022**

Traité 102

COMMUNE DE MOYEUUVRE GRANDE

Document établi le 24/02/2022

Commune : Moyeuvre Grande (57491)

Profil : Particulier

Tarifs au 01/01/2022
 Traité 102 Commune Moyeuvre Grande (57491)

	Qté	Euro		Taux TVA	
		Prix Unitaire HT	Montant HT		
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)			41.84	5.5 %	
Consommation					
Consommation (part distributeur)	De 1 à 30 (m3)	30	0.6073	18.22	5.5 %
Consommation (part distributeur)	31 et plus (m3)	90	1.2685	114.17	5.5 %
Consommation (part SIEGVO)	(m3)	120	0.4006	48.07	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0942	11.30	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			233.60		
Collecte et traitement des eaux usées					
Abonnement					
Abonnement (part VEOLIA-EAU Traitement)			9.59	10. %	
Consommation					
Consommation (part VEOLIA-EAU traitement)	(m3)	120	0.8844	106.13	10. %
Consommation (part Distributeur)	(m3)	120	0.1854	22.25	10. %
Consommation (part réseau SIAVO)	(m3)	120	0.3300	39.60	10. %
Consommation (part syndicale traitement SIAVO)	(m3)	120	0.3500	42.00	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES			219.57		
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Redevance pollution	(m3)	120	0.3500	42.00	5.5 %
Modernisation des réseaux	(m3)	120	0.2330	27.96	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			69.96		
TOTAL HT de la Facture			523.13	Euro	
TOTAL TTC de la Facture			563.04	Euro	
Prix TTC du m3 hors abonnement			4.24	Euro	

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2022 pour la commune Moyeuve Grande (57491)

Elle concerne les contrats suivants :

- Moyeuve Grande (eau)
- SIAVO
- Moyeuve Grande (asst)

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

- Profil : Particulier
- Variables
 - Diamètre Compteur : 15 mm
- Consommation : 120 m3

Facture Standard

Prix en vigueur au **01/01/2022**

Traité 24

VILLE DE UCKANGE

Document établi le 24/02/2022

Commune : Uckange (57683)

Profil : Particulier

Tarifs au 01/01/2022
 Traité 24 Commune Uckange (57683)

	Qté	Euro		Taux TVA	
		Prix Unitaire HT	Montant HT		
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)			53.29	5.5 %	
Consommation					
Consommation (part distributeur)	(m3)	120	1.3850	166.20	5.5 %
Consommation (part C A Val de Fensch)	(m3)	120	0.2900	34.80	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0979	11.75	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			266.04		
Collecte et traitement des eaux usées					
Abonnement					
Abonnement (part VEOLIA-EAU Traitement)			9.59	10. %	
Consommation					
Consommation (part VEOLIA-EAU Collecte)	(m3)	120	0.1808	21.70	10. %
Consommation (part VEOLIA-EAU traitement)	(m3)	120	0.8844	106.13	10. %
Consommation (part syndicale collecte SIAVO)	(m3)	120	0.3300	39.60	10. %
Consommation (part syndicale traitement SIAVO)	(m3)	120	0.3500	42.00	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES			219.02		
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Redevance pollution	(m3)	120	0.3500	42.00	5.5 %
Modernisation des réseaux	(m3)	120	0.2330	27.96	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			69.96		
TOTAL HT de la Facture			555.02	Euro	
TOTAL TTC de la Facture			596.66	Euro	
Prix TTC du m3 hors abonnement			4.42	Euro	

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2022 pour la commune Uckange (57683)

Elle concerne les contrats suivants :

- UCKANGE - Eau Potable
- SIAVO
- SIAVO COLLECTE

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

- Profil : Particulier
- Variables
- Consommation : 120 m3

Facture Standard

Prix en vigueur au **01/01/2022**

Traité 107

COMMUNE DE MOYEUVRE PETITE

Document établi le 24/02/2022

Commune : Moyeuve Petite (57492)

Profil : Particulier

Tarifs au 01/01/2022
 Traité 107 Commune Moyeuve Petite (57492)

	Qté	Euro		Taux TVA	
		Prix Unitaire HT	Montant HT		
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)			21.76	5.5 %	
Consommation					
Consommation (part distributeur)	(m3)	120	0.7883	94.60	5.5 %
Consommation (part SIEGVO)	(m3)	120	0.0000	0.00	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.1112	13.34	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			129.70		
Collecte et traitement des eaux usées					
Abonnement					
Abonnement (part VEOLIA-EAU Traitement)			9.59	10. %	
Consommation					
Consommation (part VEOLIA-EAU Collecte)	(m3)	120	0.1808	21.70	10. %
Consommation (part VEOLIA-EAU traitement)	(m3)	120	0.8844	106.13	10. %
Consommation (part syndicale collecte SIAVO)	(m3)	120	0.3300	39.60	10. %
Consommation (part syndicale traitement SIAVO)	(m3)	120	0.3500	42.00	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES			219.02		
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Redevance pollution	(m3)	120	0.3500	42.00	5.5 %
Modernisation des réseaux	(m3)	120	0.2330	27.96	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			69.96		
TOTAL HT de la Facture			418.68	Euro	
TOTAL TTC de la Facture			452.82	Euro	
Prix TTC du m3 hors abonnement			3.49	Euro	

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2022 pour la commune Moyeuve Petite (57492)

Elle concerne les contrats suivants :

- Moyeuve Petite (Eau)
- SIAVO
- SIAVO COLLECTE

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

- Profil : Particulier
- Variables
- Consommation : 120 m3



Syndicat Intercommunal des Eaux
de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne

SIEGVO-Service Facturation
17 Route de Metz - 57865 AMANVILLERS
Tél : 03 87 53 40 43
**Accueil téléphonique du service
FACTURATION**
du lundi au vendredi de 9 H à 12 H
Mail : facturation@siegvo.com

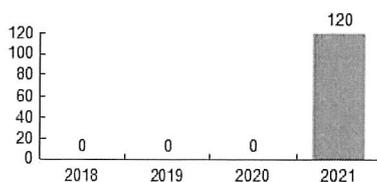
SIEGVO-ACCUEIL
Tél : 03 87 53 40 43
Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 17h00
Urgences Dépannage 24h/24
Tél : 03 87 53 40 43
Mail : accueil@siegvo.com
Renseignements : www.siegvo.com
N° TVA : FR66200078814
N° SIREN : 200 078 814

Message :

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L2342-4 et R3342-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le service de collecte et traitement des eaux usées est sous la compétence du SIAVO qui a délégué à VEOLIA Eau ce service
Pour toute demande d'intervention merci de contacter VEOLIA Eau au 0969 323 554

Historique de consommation



Référence à rappeler N° de contrat : 109888 Clé de sécurité : DUPONT
Occupant : MR DUPONT ERIC

Adresse du lieu desservi : RUE DES TERRASSES DU SOLEIL
57360 AMNEVILLE

Destinataire de la facture
MR DUPONT ERIC
RUE DES TERRASSES DU SOLEIL
57360 AMNEVILLE

**Facture estimative n° 2021-12 / 9501410048 du
30/06/2021**

EAU et redevances diverses

Consommation du 01/01/2021 au 31/12/2021

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation d'eau **120 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00359 €

	Montants
Collecte / Traitement Eaux Usées	234,16
Distribution de l'eau	150,27
Organismes Publics	75,07

Total de la facture **459,50**

Montant total à régler dès réception **459,50 €**

En espèces (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>).

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

MR DUPONT ERIC
RUE DES TERRASSES DU SOLEIL
57360 AMNEVILLE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA057032004000000950141004821
ICS : FR27ZZ126594
Référence : 4 AD 21 000009501410048 A 001 16 **Montant : 459,50 €**
Créancier : SIEGVO

**CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

004300100210 DUPONT ERIC

941133000175 79010000095014100480570324908706 45950



Facture estimative n° 2021-12 / 9501410048 du 30/06/2021

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
101384	C01CA125128	15/20	31/12/2021	E	0			120	120
Consommation totale relevée									120

Consommation facturée (m3)								120
Détail de votre facture	Prix en vigueur au	Tranche	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC

Distribution de l'eau								
Eau (m3)	01/01/2021		120	m3	0,96877	116,25	6,39 (5,50%)	122,64
Préservation des ressources eau	01/01/2012		120	m3	0,07245	8,69	0,48 (5,50%)	9,17
Abonnement compteur (mois)	01/01/2021		12	mois	1,45858	17,50	0,96 (5,50%)	18,46

Collecte et/ou Traitement des Eaux Usées								
Collecte part syndicale	01/07/2021		120	m3	0,33000	39,60	3,96 (10,00%)	43,56
Traitement part syndicale	01/07/2021		120	m3	0,35000	42,00	4,20 (10,00%)	46,20
Abonnement part distributeur	01/01/2021		12	mois	0,76417	9,17	0,92 (10,00%)	10,09
Traitement part distributeur	01/01/2021		120	m3	0,84570	101,48	10,15 (10,00%)	111,63
Collecte part distributeur	01/01/2021		120	m3	0,17180	20,62	2,06 (10,00%)	22,68

Organismes publics								
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	01/01/2016		120	m3	0,35000	42,00	2,31 (5,50%)	44,31
modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	01/01/2016		120	m3	0,23300	27,96	2,80 (10,00%)	30,76

TVA	Taux	HT	Montant	Total de votre facture		425,27	34,23	459,50
	5,50%	184,44	10,14	Montant total à payer		425,27	34,23	459,50
	10,00%	240,83	24,09					

Commentaires

Le règlement du service de distribution d'eau est disponible sur simple demande.

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT:

- **Renseignements** : Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur cette facture ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous à nos services.
- **Réclamations** : Si vous avez une réclamation amiable à formuler adressez vous à nos services. Veuillez avoir l'obligance d'en informer également le comptable chargé du recouvrement en précisant les références de la facture. Attention : la contestation ne suspend pas le délai de saisie du juge judiciaire.
- **Difficultés de paiement** : Adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement.
- **Voies de recours** : Dans le délai de deux mois suivant la notification de cette facture (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement le tribunal d'instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R 321-1 du code de l'organisation judiciaire et le tribunal de grande instance au delà de ce seuil.

COORDONNEES DU COMPTABLE : TP MONTIGNY PAYS MESSIN - 25 Rue des Martyrs de la Résistance - BP 60230 - 57952 MONTIGNY LES METZ - Tél : 03 87 63 37 93

COMMENT PAYER VOTRE FACTURE D'EAU

Pour répondre au mieux à votre attente, différentes solutions de paiement sont mises à votre disposition:

- **paiement par TIP**: Datez et signez le TIP dans le cadre prévu à cet effet. Ne jamais modifier le montant du TIP. Si la mention "JOIGNEZ UN RIB" figure dans la partie supérieure gauche du TIP, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire (RIB, RIP ou RICE), sans l'agrafer, ni le coller. Détachez le TIP suivant les pointillés et retournez-le dans l'enveloppe jointe;
- **paiement par chèque**: à l'ordre du Trésor Public adressé à l'aide de l'enveloppe jointe. Joindre obligatoirement à votre chèque le volet TIP non signé, sans utiliser de trombone, sans plier, sans agraffer;
- **paiement par prélèvement bancaire**: tous les 4 mois ou en fin d'année pour les abonnés ayant opté pour la mensualisation. (formulaire disponible sur demande ou sur notre site www.siegvo.com)
- **paiement en numéraire**: au moyen du QR code imprimé sur votre facture auprès d'un buraliste agréé - liste sur le site <http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>
- **paiement en ligne par carte bancaire**, en se connectant sur l'espace abonné du site internet du SIEGVO
- **paiement par virement bancaire**, sur le compte de la trésorerie en mentionnant la référence de la facture _ IBAN : FR273000100529C571000000079 BIC : BDFEFPCCCT

CR : Code Relevé. Il est dorénavant indiqué au verso de la facture la façon dont a été relevé le compteur :

A : compteur relevé par un agent du SIEGVO R : compteur relevé par le releveur de compteur M : relevé de compteur transmis par mail

C : relevé de compteur transmis par courrier T : relevé de compteur transmis par téléphone E : relevé estimé en fonction de vos consommations précédentes U : relevé transmis par l'usager sur le portail abonné



Syndicat Intercommunal des Eaux
de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne

SIEGVO-Service Facturation
17 Route de Metz - 57865 AMANVILLERS
Tél : 03 87 53 40 43
Accueil téléphonique du service
FACTURATION
du lundi au vendredi de 9 H à 12 H
Mail : facturation@siegvo.com

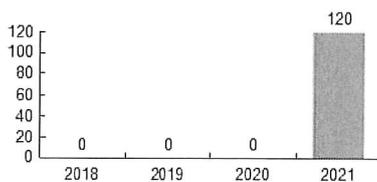
SIEGVO-ACCUEIL
Tél : 03 87 53 40 43
Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 17h00
Urgences Dépannage 24h/24
Tél : 03 87 53 40 43
Mail : accueil@siegvo.com
Renseignements : www.siegvo.com
N° TVA : FR66200078814
N° SIREN : 200 078 814

Message :

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L2342-4 et R3342-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le service de collecte et traitement des eaux usées est sous la compétence du SIAVO qui a délégué à VEOLIA Eau ce service
Pour toute demande d'intervention merci de contacter VEOLIA Eau au 0969 323 554

Historique de consommation



Référence à rappeler N° de contrat : 109888 Clé de sécurité : DUPONT
Occupant : MR DUPONT ERIC

Adresse du lieu desservi : RUE DU CHAMPS DE MARS
57270 RICHEMONT

Destinataire de la facture
MR DUPONT ERIC
RUE DU CHAMP DE MARS
57270 RICHEMONT

Facture estimative n° 2021-12 / 9501410048 du 30/06/2021

EAU et redevances diverses

Consommation du 01/01/2021 au 31/12/2021

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation d'eau **120 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00359 €

	Montants
Collecte / Traitement Eaux Usées	234,16
Distribution de l'eau	150,27
Organismes Publics	75,07

Total de la facture **459,50**

Montant total à régler dès réception **459,50 €**

En espèces (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>).

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte, et votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débitier, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

MR DUPONT ERIC
RUE DU CHAMP DE MARS
57270 RICHEMONT

*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA057032004000000950141004821
ICS : FR27ZZZ126594
Référence : 4 AD 21 000009501410048 A 001 16 **Montant : 459,50 €**
Créancier : SIEGVO

CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

004300100210 DUPONT ERIC

941133000175 79010000095014100480570324908706 45950



Facture estimative n° 2021-12 / 9501410048 du 30/06/2021

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
101384	C01CA125128	15/20	31/12/2021	E	0			120	120
Consommation totale relevée									120

Consommation facturée (m3) 120

Détail de votre facture	Prix en vigueur au	Tranche	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau								
Eau (m3)	01/01/2021		120	m3	0,96877	116,25	6,39 (5,50%)	122,64
Préservation des ressources eau	01/01/2012		120	m3	0,07245	8,69	0,48 (5,50%)	9,17
Abonnement compteur (mois)	01/01/2021		12	mois	1,45858	17,50	0,96 (5,50%)	18,46
Collecte et/ou Traitement des Eaux Usées								
Abonnement part distributeur	01/01/2021		12	mois	0,76417	9,17	0,92 (10,00%)	10,09
Traitement part distributeur	01/01/2021		120	m3	0,84570	101,48	10,15 (10,00%)	111,63
Traitement part syndicale	01/07/2021		120	m3	0,35000	42,00	4,20 (10,00%)	46,20
Collecte part distributeur	01/01/2021		120	m3	0,17180	20,62	2,06 (10,00%)	22,68
Collecte part syndicale	01/07/2021		120	m3	0,33000	39,60	3,96 (10,00%)	43,56
Organismes publics								
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	01/01/2016		120	m3	0,35000	42,00	2,31 (5,50%)	44,31
modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	01/01/2016		120	m3	0,23300	27,96	2,80 (10,00%)	30,76

TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture	425,27	34,23	459,50
5,50%	184,44	10,14	Montant total à payer	425,27	34,23	459,50
10,00%	240,83	24,09				

Commentaires

Le règlement du service de distribution d'eau est disponible sur simple demande.

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT:

- **Renseignements** : Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur cette facture ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous à nos services.
- **Reclamations** : Si vous avez une réclamation amiable à formuler adressez vous à nos services. Veuillez avoir l'obligeance d'en informer également le comptable chargé du recouvrement en précisant les références de la facture. Attention : la contestation ne suspend pas le délai de saisie du juge judiciaire.
- **Difficultés de paiement** : Adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement.
- **Voies de recours** : Dans le délai de deux mois suivant la notification de cette facture (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement le tribunal d'instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R 321-1 du code de l'organisation judiciaire et le tribunal de grande instance au delà de ce seuil.

COORDONNEES DU COMPTABLE : TP MONTIGNY PAYS MESSIN - 25 Rue des Martyrs de la Résistance - BP 60230 - 57952 MONTIGNY LES METZ - Tél : 03 87 63 37 93

COMMENT PAYER VOTRE FACTURE D'EAU

Pour répondre au mieux à votre attente, différentes solutions de paiement sont mises à votre disposition:

- **paiement par TIP**: Datez et signez le TIP dans le cadre prévu à cet effet. Ne jamais modifier le montant du TIP. Si la mention "JOIGNEZ UN RIB" figure dans la partie supérieure gauche du TIP, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire (RIB, RIP ou RICE), sans l'agrafer, ni le coller. Détachez le TIP suivant les pointillés et retournez-le dans l'enveloppe jointe;
- **paiement par chèque**: à l'ordre du Trésor Public adressé à l'aide de l'enveloppe jointe. Joindre obligatoirement à votre chèque le volet TIP non signé, sans utiliser de trombone, sans plier, sans agraffer;
- **paiement par prélèvement bancaire**: tous les 4 mois ou en fin d'année pour les abonnés ayant opté pour la mensualisation. (formulaire disponible sur demande ou sur notre site www.siegvo.com)
- **paiement en numéraire**: au moyen du QR code imprimé sur votre facture auprès d'un buraliste agréé - liste sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximité>
- **paiement en ligne par carte bancaire**, en se connectant sur l'espace abonné du site internet du SIEGVO
- **paiement par virement bancaire**, sur le compte de la trésorerie en mentionnant la référence de la facture _IBAN : FR273000100529C571000000079 BIC : BDFEFRPPCCT

CR : Code Relevé. Il est dorénavant indiqué au verso de la facture la façon dont a été relevé le compteur :

A : compteur relevé par un agent du SIEGVO R : compteur relevé par le releveur de compteur M : relevé de compteur transmis par mail

C : relevé de compteur transmis par courrier T : relevé de compteur transmis par téléphone E : relevé estimé en fonction de vos consommations précédentes U : relevé transmis par l'usager sur le portail abonné



Syndicat Intercommunal des Eaux
de Grovelotte et de la Vallée de l'Orne

Référence à rappeler N° de contrat : 109888 Clé de sécurité : DUPONT
Occupant : MR DUPONT ERIC

Adresse du lieu desservi : RUE DES ESSARDS
57780 ROSSELANGE

SIEGVO-Service Facturation
17 Route de Metz - 57865 AMANVILLERS
Tél : 03 87 53 40 43
**Accueil téléphonique du service
FACTURATION**
du lundi au vendredi de 9 H à 12 H
Mail : facturation@siegvo.com

Destinataire de la facture
**MR DUPONT ERIC
RUE DES ESSARDS
57780 ROSSELANGE**

SIEGVO-ACCUEIL
Tél : 03 87 53 40 43
Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 17h00
Urgences Dépannage 24h/24
Tél : 03 87 53 40 43
Mail : accueil@siegvo.com
Renseignements : www.siegvo.com
N° TVA : FR66200078814
N° SIREN : 200 078 814

**Facture estimative n° 2021-12 / 9501410048 du
30/06/2021**

EAU et redevances diverses

Consommation du 01/01/2021 au 31/12/2021

Message :

Titre exécutoire en application de l'article L252A du
livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu
exécutoire conformément aux dispositions des
articles L2342-4 et R3342-23 du Code Général des
Collectivités Territoriales

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau **120 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00359 €

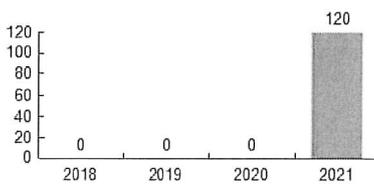
	Montants
Collecte / Traitement Eaux Usées	234,16
Distribution de l'eau	150,27
Organismes Publics	75,07

Le service de collecte et traitement des eaux
usées est sous la compétence du SIAVO qui a
délégué à VEOLIA Eau ce service
Pour toute demande d'intervention merci de
contacter VEOLIA Eau au 0969 323 554

Total de la facture **459,50**

Montant total à régler dès réception **459,50 €**

Historique de consommation



En espèces (dans la limite
de 300 €) ou en carte
bancaire, muni du présent
avis, auprès d'un buraliste
ou partenaire agréé (liste
consultable sur le site
[https://www.impots.gouv.fr/
portail/paiement-de-
proximite](https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)).

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à
envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque
selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de
remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un
prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous
pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant
indiqué.

**MR DUPONT ERIC
RUE DES ESSARDS
57780 ROSSELANGE**



TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA057032004000000950141004821
ICS : FR27ZZZ126594
Référence : 4 AD 21 000009501410048 A 001 16 Montant : 459,50 €
Créancier : SIEGVO

**CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire



004300100210 DUPONT ERIC

941133000175 79010000095014100480570324908706 45950

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
101384	C01CA125128	15/20	31/12/2021	E	0			120	120
Consommation totale relevée									120

Consommation facturée (m3)								120
Détail de votre facture	Prix en vigueur au	Tranche	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC

Distribution de l'eau

Eau (m3)	01/01/2021		120	m3	0,96877	116,25	6,39 (5,50%)	122,64
Préservation des ressources eau	01/01/2021		120	m3	0,07245	8,69	0,48 (5,50%)	9,17
Abonnement compteur (mois)	01/01/2021		12	mois	1,45858	17,50	0,96 (5,50%)	18,46

Collecte et/ou Traitement des Eaux Usées

Abonnement part distributeur	01/01/2021		12	mois	0,76417	9,17	0,92 (10,00%)	10,09
Traitement part distributeur	01/01/2021		120	m3	0,84570	101,48	10,15 (10,00%)	111,63
Traitement part syndicale	01/07/2021		120	m3	0,35000	42,00	4,20 (10,00%)	46,20
Collecte part syndicale	01/07/2021		120	m3	0,33000	39,60	3,96 (10,00%)	43,56
Collecte part distributeur	01/01/2021		120	m3	0,17180	20,62	2,06 (10,00%)	22,68

Organismes publics

Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	01/01/2016		120	m3	0,35000	42,00	2,31 (5,50%)	44,31
modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	01/01/2016		120	m3	0,23300	27,96	2,80 (10,00%)	30,76

TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture	425,27	34,23	459,50
5,50%	184,44	10,14	Montant total à payer	425,27	34,23	459,50
10,00%	240,83	24,09				

Commentaires

Le règlement du service de distribution d'eau est disponible sur simple demande.

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT:

- **Renseignements** : Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur cette facture ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous à nos services.
- **Réclamations** : Si vous avez une réclamation amiable à formuler adressez vous à nos services. Veuillez avoir l'obligance d'en informer également le comptable chargé du recouvrement en précisant les références de la facture. Attention : la contestation ne suspend pas le délai de saisie du juge judiciaire.
- **Difficultés de paiement** : Adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement.
- **Voies de recours** : Dans le délai de deux mois suivant la notification de cette facture (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement le tribunal d'instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R 321-1 du code de l'organisation judiciaire et le tribunal de grande instance au delà de ce seuil.

COORDONNEES DU COMPTABLE : TP MONTIGNY PAYS MESSIN - 25 Rue des Martyrs de la Résistance - BP 60230 - 57952 MONTIGNY LES METZ - Tél : 03 87 63 37 93

COMMENT PAYER VOTRE FACTURE D'EAU

Pour répondre au mieux à votre attente, différentes solutions de paiement sont mises à votre disposition:

- **paiement par TIP**: Datez et signez le TIP dans le cadre prévu à cet effet. Ne jamais modifier le montant du TIP. Si la mention "JOIGNEZ UN RIB" figure dans la partie supérieure gauche du TIP, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire (RIB, RIP ou RICE), sans l'agrafer, ni le coller. Détachez le TIP suivant les pointillés et retournez-le dans l'enveloppe jointe;
- **paiement par chèque**: à l'ordre du Trésor Public adressé à l'aide de l'enveloppe jointe. Joindre obligatoirement à votre chèque le volet TIP non signé, sans utiliser de trombone, sans plier, sans agraffer;
- **paiement par prélèvement bancaire**: tous les 4 mois ou en fin d'année pour les abonnés ayant opté pour la mensualisation. (formulaire disponible sur demande ou sur notre site www.siegvo.com)
- **paiement en numéraire**: au moyen du QR code imprimé sur votre facture auprès d'un buraliste agréé - liste sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximité>
- **paiement en ligne par carte bancaire**, en se connectant sur l'espace abonné du site internet du SIEGVO
- **paiement par virement bancaire**, sur le compte de la trésorerie en mentionnant la référence de la facture _ IBAN : FR273000100529C571000000079 BIC : BDFEFPCCCT

C R : Code Relevé. Il est dorénavant indiqué au verso de la facture la façon dont a été relevé le compteur :

A : compteur relevé par un agent du SIEGVO R : compteur relevé par le releveur de compteur M : relevé de compteur transmis par mail

C : relevé de compteur transmis par courrier T : relevé de compteur transmis par téléphone E : relevé estimé en fonction de vos consommations précédentes U : relevé transmis par l'usager sur le portail abonné



Syndicat Intercommunal des Eaux
de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne

Référence à rappeler N° de contrat : 109888 Clé de sécurité : DUPONT
Occupant : MR DUPONT ERIC

Adresse du lieu desservi : RUE DU 7 SEPTEMBRE
57300 MONDELANGE

SIEGVO-Service Facturation
17 Route de Metz - 57865 AMANVILLERS
Tél : 03 87 53 40 43
**Accueil téléphonique du service
FACTURATION**
du lundi au vendredi de 9 H à 12 H
Mail : facturation@siegvo.com

Destinataire de la facture
MR DUPONT ERIC
RUE DU 7 SEPTEMBRE
57300 MONDELANGE

SIEGVO-ACCUEIL
Tél : 03 87 53 40 43
Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 17h00
Urgences Dépannage 24h/24
Tél : 03 87 53 40 43
Mail : accueil@siegvo.com
Renseignements : www.siegvo.com
N° TVA : FR66200078814
N° SIREN : 200 078 814

**Facture estimative n° 2021-12 / 9501410048 du
30/06/2021**

EAU et redevances diverses

Consommation du 01/01/2021 au 31/12/2021

Message :

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L2342-4 et R3342-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le service de collecte et traitement des eaux usées est sous la compétence du SIAVO qui a délégué à VEOLIA Eau ce service
Pour toute demande d'intervention merci de contacter VEOLIA Eau au 0969 323 554

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

120 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00359 €

Collecte / Traitement Eaux Usées
Distribution de l'eau
Organismes Publics

Montants
234,16
150,27
75,07

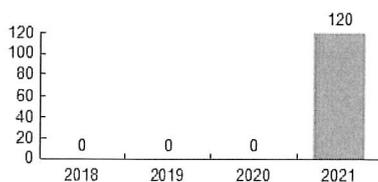
Total de la facture

459,50

Montant total à régler dès réception

459,50 €

Historique de consommation



En espèces (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>).

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte, et votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débitier, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

MR DUPONT ERIC
RUE DU 7 SEPTEMBRE
57300 MONDELANGE

*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA057032004000000950141004821
ICS : FR27ZZZ126594
Référence : 4 AD 21 000009501410048 A 001 16 Montant : 459,50 €
Créancier : SIEGVO

**CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

004300100210 DUPONT ERIC

941133000175 7901000095014100480570324908706

45950



Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
101384	C01CA125128	15/20	31/12/2021	E	0			120	120
Consommation totale relevée									120

Consommation facturée (m3)								120
Détail de votre facture	Prix en vigueur au	Tranche	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC

Distribution de l'eau								
Eau (m3)	01/01/2021		120	m3	0,96877	116,25	6,39 (5,50%)	122,64
Préservation des ressources eau	01/01/2012		120	m3	0,07245	8,69	0,48 (5,50%)	9,17
Abonnement compteur (mois)	01/01/2021		12	mois	1,45858	17,50	0,96 (5,50%)	18,46

Collecte et/ou Traitement des Eaux Usées								
Abonnement part distributeur	01/01/2021		12	mois	0,76417	9,17	0,92 (10,00%)	10,09
Traitement part distributeur	01/01/2021		120	m3	0,84570	101,48	10,15 (10,00%)	111,63
Traitement part syndicale	01/07/2021		120	m3	0,35000	42,00	4,20 (10,00%)	46,20
Collecte part distributeur	01/01/2021		120	m3	0,17180	20,62	2,06 (10,00%)	22,68
Collecte part syndicale	01/07/2021		120	m3	0,33000	39,60	3,96 (10,00%)	43,56

Organismes publics								
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	01/01/2016		120	m3	0,35000	42,00	2,31 (5,50%)	44,31
modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	01/01/2016		120	m3	0,23300	27,96	2,80 (10,00%)	30,76

TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture		425,27	34,23	459,50
5,50%	184,44	10,14	Montant total à payer		425,27	34,23	459,50
10,00%	240,83	24,09					

Commentaires

Le règlement du service de distribution d'eau est disponible sur simple demande.

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT:

- **Renseignements** : Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur cette facture ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous à nos services.

- **Reclamations** : Si vous avez une réclamation amiable à formuler adressez vous à nos services. Veuillez avoir l'obligeance d'en informer également le comptable chargé du recouvrement en précisant les références de la facture. Attention : la contestation ne suspend pas le délai de saisie du juge judiciaire.

- **Difficultés de paiement** : Adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement.

- **Voies de recours** : Dans le délai de deux mois suivant la notification de cette facture (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement le tribunal d'instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R 321-1 du code de l'organisation judiciaire et le tribunal de grande instance au delà de ce seuil.

COORDONNEES DU COMPTABLE : TP MONTIGNY PAYS MESSIN - 25 Rue des Martyrs de la Résistance - BP 60230 - 57952 MONTIGNY LES METZ - Tél : 03 87 63 37 93

COMMENT PAYER VOTRE FACTURE D'EAU

Pour répondre au mieux à votre attente, différentes solutions de paiement sont mises à votre disposition:

- **paiement par TIP**: Dater et signer le TIP dans le cadre prévu à cet effet. Ne jamais modifier le montant du TIP. Si la mention "JOIGNEZ UN RIB" figure dans la partie supérieure gauche du TIP, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire (RIB, RIP ou RICE), sans l'agrafer, ni le coller. Détachez le TIP suivant les pointillés et retournez-le dans l'enveloppe jointe;

- **paiement par chèque**: à l'ordre du Trésor Public adressé à l'aide de l'enveloppe jointe. Joindre obligatoirement à votre chèque le volet TIP non signé, sans utiliser de trombone, sans plier, sans agraffer;

- **paiement par prélèvement bancaire**: tous les 4 mois ou en fin d'année pour les abonnés ayant opté pour la mensualisation. (formulaire disponible sur demande ou sur notre site www.siegvo.com)

- **paiement en numéraire**: au moyen du QR code imprimé sur votre facture auprès d'un buraliste agréé - liste sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>

- **paiement en ligne par carte bancaire**, en se connectant sur l'espace abonné du site internet du SIEGVO

- **paiement par virement bancaire**, sur le compte de la trésorerie en mentionnant la référence de la facture _ IBAN : FR273000100529C571000000079 BIC : BDFEFPCCCT

CR : Code Relevé. Il est dorénavant indiqué au verso de la facture la façon dont a été relevé le compteur :

A : compteur relevé par un agent du SIEGVO R : compteur relevé par le releveur de compteur M : relevé de compteur transmis par mail

C : relevé de compteur transmis par courrier T : relevé de compteur transmis par téléphone E : relevé estimé en fonction de vos consommations précédentes U : relevé transmis par l'usager sur le portail abonné



Syndicat Intercommunal des Eaux
de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne

SIEGVO-Service Facturation
17 Route de Metz - 57865 AMANVILLERS
Tél : 03 87 53 40 43
Accueil téléphonique du service
FACTURATION
du lundi au vendredi de 9 H à 12 H
Mail : facturation@siegvo.com

SIEGVO-ACCUEIL
Tél : 03 87 53 40 43
Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 17h00
Urgences Dépannage 24h/24
Tél : 03 87 53 40 43
Mail : accueil@siegvo.com
Renseignements : www.siegvo.com
N° TVA : FR66200078814
N° SIREN : 200 078 814

Référence à rappeler N° de contrat : 109888 Clé de sécurité : DUPONT
Occupant : MR DUPONT ERIC

Adresse du lieu desservi : RUE MOZART
57120 ROMBAS

Destinataire de la facture
MR DUPONT ERIC
RUE MOZART
57120 ROMBAS

Facture estimative n° 2021-12 / 9501410048 du 30/06/2021

EAU et redevances diverses

Consommation du 01/01/2021 au 31/12/2021

Message :

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L2342-4 et R3342-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le service de collecte et traitement des eaux usées est sous la compétence du SIAVO qui a délégué à VEOLIA Eau ce service
Pour toute demande d'intervention merci de contacter VEOLIA Eau au 0969 323 554

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

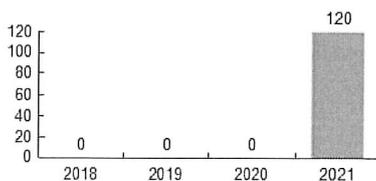
Votre consommation d'eau 120 m³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00359 €

	Montants
Collecte / Traitement Eaux Usées	234,16
Distribution de l'eau	150,27
Organismes Publics	75,07

Total de la facture 459,50

Montant total à régler dès réception 459,50 €

Historique de consommation



En espèces (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>).

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte, et votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débitier, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

MR DUPONT ERIC
RUE MOZART
57120 ROMBAS

*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA057032004000000950141004821
ICS : FR27ZZZ126594
Référence : 4 AD 21 000009501410048 A 001 16 Montant : 459,50 €
Créancier : SIEGVO

CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

004300100210 DUPONT ERIC

941133000175 79010000095014100480570324908706 45950



Facture estimative n° 2021-12 / 9501410048 du 30/06/2021

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
101384	C01CA125128	15/20	31/12/2021	E	0			120	120
Consommation totale relevée									120

Consommation facturée (m3)								120
Détail de votre facture	Prix en vigueur au	Tranche	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC

Distribution de l'eau								
Eau (m3)	01/01/2021		120	m3	0,96877	116,25	6,39 (5,50%)	122,64
Préservation des ressources eau	01/01/2012		120	m3	0,07245	8,69	0,48 (5,50%)	9,17
Abonnement compteur (mois)	01/01/2021		12	mois	1,45858	17,50	0,96 (5,50%)	18,46

Collecte et/ou Traitement des Eaux Usées								
Abonnement part distributeur	01/01/2021		12	mois	0,76417	9,17	0,92 (10,00%)	10,09
Traitement part distributeur	01/01/2021		120	m3	0,84570	101,48	10,15 (10,00%)	111,63
Traitement part syndicale	01/07/2021		120	m3	0,35000	42,00	4,20 (10,00%)	46,20
Collecte part distributeur	01/01/2021		120	m3	0,17180	20,62	2,06 (10,00%)	22,68
Collecte part syndicale	01/07/2021		120	m3	0,33000	39,60	3,96 (10,00%)	43,56

Organismes publics								
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	01/01/2016		120	m3	0,35000	42,00	2,31 (5,50%)	44,31
modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	01/01/2016		120	m3	0,23300	27,96	2,80 (10,00%)	30,76

TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture			425,27	34,23	459,50
5,50%	184,44	10,14	Montant total à payer			425,27	34,23	459,50
10,00%	240,83	24,09						

Commentaires

Le règlement du service de distribution d'eau est disponible sur simple demande.
RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT:
 - **Renseignements** : Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur cette facture ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous à nos services.
 - **Réclamations** : Si vous avez une réclamation amiable à formuler adressez vous à nos services. Veuillez avoir l'obligeance d'en informer également le comptable chargé du recouvrement en précisant les références de la facture. Attention : la contestation ne suspend pas le délai de saisie du juge judiciaire.
 - **Difficultés de paiement** : Adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement.
 - **Voies de recours** : Dans le délai de deux mois suivant la notification de cette facture (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement le tribunal d'instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R 321-1 du code de l'organisation judiciaire et le tribunal de grande instance au delà de ce seuil.
COORDONNEES DU COMPTABLE : TP MONTIGNY PAYS MESSIN - 25 Rue des Martyrs de la Résistance - BP 60230 - 57952 MONTIGNY LES METZ - Tél : 03 87 63 37 93
COMMENT PAYER VOTRE FACTURE D'EAU
 Pour répondre au mieux à votre attente, différentes solutions de paiement sont mises à votre disposition:
 - **paiement par TIP**: Datez et signez le TIP dans le cadre prévu à cet effet. Ne jamais modifier le montant du TIP. Si la mention "JOIGNEZ UN RIB" figure dans la partie supérieure gauche du TIP, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire (RIB, RIP ou RICE), sans l'agrafer, ni le coller. Détachez le TIP suivant les pointillés et retournez-le dans l'enveloppe jointe;
 - **paiement par chèque**: à l'ordre du Trésor Public adressé à l'aide de l'enveloppe jointe. Joindre obligatoirement à votre chèque le volet TIP non signé, sans utiliser de trombone, sans plier, sans agraffer;
 - **paiement par prélèvement bancaire**: tous les 4 mois ou en fin d'année pour les abonnés ayant opté pour la mensualisation. (formulaire disponible sur demande ou sur notre site www.siegvo.com)
 - **paiement en numéraire**: au moyen du QR code imprimé sur votre facture auprès d'un buraliste agréé - liste sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>
 - **paiement en ligne par carte bancaire**, en se connectant sur l'espace abonné du site internet du SIEGVO
 - **paiement par virement bancaire**, sur le compte de la trésorerie en mentionnant la référence de la facture _ IBAN : FR273000100529C571000000079 BIC : BDFEFPCCCT

CR : Code Relevé. Il est dorénavant indiqué au verso de la facture la façon dont a été relevé le compteur :
 A : compteur relevé par un agent du SIEGVO R : compteur relevé par le releveur de compteur M : relevé de compteur transmis par mail
 C : relevé de compteur transmis par courrier T : relevé de compteur transmis par téléphone E : relevé estimé en fonction de vos consommations précédentes U : relevé transmis par l'usager sur le portail abonné



Syndicat Intercommunal des Eaux
de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne

SIEGVO-Service Facturation
17 Route de Metz - 57865 AMANVILLERS
Tél : 03 87 53 40 43
Accueil téléphonique du service
FACTURATION
du lundi au vendredi de 9 H à 12 H
Mail : facturation@siegvo.com

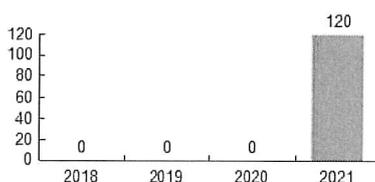
SIEGVO-ACCUEIL
Tél : 03 87 53 40 43
Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 17h00
Urgences Dépannage 24h/24
Tél : 03 87 53 40 43
Mail : accueil@siegvo.com
Renseignements : www.siegvo.com
N° TVA : FR66200078814
N° SIREN : 200 078 814

Message :

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L2342-4 et R3342-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le service de collecte et traitement des eaux usées est sous la compétence du SIAVO qui a délégué à VEOLIA Eau ce service
Pour toute demande d'intervention merci de contacter VEOLIA Eau au 0969 323 554

Historique de consommation



Référence à rappeler N° de contrat : 109888 Clé de sécurité : DUPONT
Occupant : MR DUPONT ERIC

Adresse du lieu desservi : RUE DU 4 SEPTEMBRE
57185 CLOUANGE

Destinataire de la facture
MR DUPONT ERIC
RUE DU 4 SEPTEMBRE
57185 CLOUANGE

Facture estimative n° 2021-12 / 9501410048 du 30/06/2021

EAU et redevances diverses

Consommation du 01/01/2021 au 31/12/2021

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau 120 m³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00359 €

	Montants
Collecte / Traitement Eaux Usées	234,16
Distribution de l'eau	150,27
Organismes Publics	75,07

Total de la facture 459,50

Montant total à régler dès réception 459,50 €

En espèces (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>).

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

MR DUPONT ERIC
RUE DU 4 SEPTEMBRE
57185 CLOUANGE

*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA057032004000000950141004821
ICS : FR27ZZZ126594
Référence : 4 AD 21 000009501410048 A 001 16 Montant : 459,50 €
Créancier : SIEGVO

CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

004300100210 DUPONT ERIC

941133000175 79010000095014100480570324908706 45950



Facture estimative n° 2021-12 / 9501410048 du 30/06/2021

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
101384	C01CA125128	15/20	31/12/2021	E	0			120	120
Consommation totale relevée									120

Consommation facturée (m3)								120
-----------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	------------

Détail de votre facture	Prix en vigueur au	Tranche	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau								
Eau (m3)	01/01/2021		120	m3	0,96877	116,25	6,39 (5,50%)	122,64
Préservation des ressources eau	01/01/2012		120	m3	0,07245	8,69	0,48 (5,50%)	9,17
Abonnement compteur (mois)	01/01/2021		12	mois	1,45858	17,50	0,96 (5,50%)	18,46
Collecte et/ou Traitement des Eaux Usées								
Abonnement part distributeur	01/01/2021		12	mois	0,76417	9,17	0,92 (10,00%)	10,09
Traitement part distributeur	01/01/2021		120	m3	0,84570	101,48	10,15 (10,00%)	111,63
Traitement part syndicale	01/07/2021		120	m3	0,35000	42,00	4,20 (10,00%)	46,20
Collecte part distributeur	01/01/2021		120	m3	0,17180	20,62	2,06 (10,00%)	22,68
Collecte part syndicale	01/07/2021		120	m3	0,33000	39,60	3,96 (10,00%)	43,56
Organismes publics								
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	01/01/2016		120	m3	0,35000	42,00	2,31 (5,50%)	44,31
modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	01/01/2016		120	m3	0,23300	27,96	2,80 (10,00%)	30,76

TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture	425,27	34,23	459,50
5,50%	184,44	10,14	Montant total à payer	425,27	34,23	459,50
10,00%	240,83	24,09				

Commentaires

Le règlement du service de distribution d'eau est disponible sur simple demande.

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT:

- **Renseignements** : Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur cette facture ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous à nos services.
- **Reclamations** : Si vous avez une réclamation amiable à formuler adressez vous à nos services. Veuillez avoir l'obligeance d'en informer également le comptable chargé du recouvrement en précisant les références de la facture. Attention : la contestation ne suspend pas le délai de saisie du juge judiciaire.
- **Difficultés de paiement** : Adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement.
- **Voies de recours** : Dans le délai de deux mois suivant la notification de cette facture (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement le tribunal d'instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R 321-1 du code de l'organisation judiciaire et le tribunal de grande instance au delà de ce seuil.

COORDONNEES DU COMPTABLE : TP MONTIGNY PAYS MESSIN - 25 Rue des Martyrs de la Résistance - BP 60230 - 57952 MONTIGNY LES METZ - Tél : 03 87 63 37 93

COMMENT PAYER VOTRE FACTURE D'EAU

Pour répondre au mieux à votre attente, différentes solutions de paiement sont mises à votre disposition:

- **paiement par TIP** : Datez et signez le TIP dans le cadre prévu à cet effet. Ne jamais modifier le montant du TIP. Si la mention "JOIGNEZ UN RIB" figure dans la partie supérieure gauche du TIP, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire (RIB, RIP ou RICE), sans l'agrafer, ni le coller. Détachez le TIP suivant les pointillés et retournez-le dans l'enveloppe jointe;
- **paiement par chèque** : à l'ordre du Trésor Public adressé à l'aide de l'enveloppe jointe. Joindre obligatoirement à votre chèque le volet TIP non signé, sans utiliser de trombone, sans plier, sans agraffer;
- **paiement par prélèvement bancaire** : tous les 4 mois ou en fin d'année pour les abonnés ayant opté pour la mensualisation. (formulaire disponible sur demande ou sur notre site www.siegvo.com)
- **paiement en numéraire** : au moyen du QR code imprimé sur votre facture auprès d'un buraliste agréé - liste sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>
- **paiement en ligne par carte bancaire**, en se connectant sur l'espace abonné du site internet du SIEGVO
- **paiement par virement bancaire**, sur le compte de la trésorerie en mentionnant la référence de la facture _IBAN : FR273000100529C571000000079 BIC : BDFEFPCCCT

CR : Code Relève. Il est dorénavant indiqué au verso de la facture la façon dont a été relevé le compteur :

A : compteur relevé par un agent du SIEGVO R : compteur relevé par le releveur de compteur M : relevé de compteur transmis par mail

C : relevé de compteur transmis par courrier T : relevé de compteur transmis par téléphone E : relevé estimé en fonction de vos consommations précédentes U : relevé transmis par l'usager sur le portail abonné



Syndicat Intercommunal des Eaux
de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne

SIEGVO-Service Facturation
17 Route de Metz - 57865 AMANVILLERS
Tél : 03 87 53 40 43
**Accueil téléphonique du service
FACTURATION**
du lundi au vendredi de 9 H à 12 H
Mail : facturation@siegvo.com

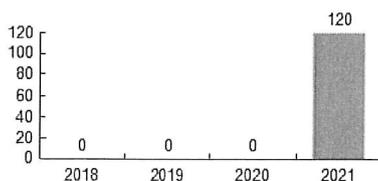
SIEGVO-ACCUEIL
Tél : 03 87 53 40 43
Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 17h00
Urgences Dépannage 24h/24
Tél : 03 87 53 40 43
Mail : accueil@siegvo.com
Renseignements : www.siegvo.com
N°TVA : FR66200078814
N° SIREN : 200 078 814

Message :

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L2342-4 et R3342-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le service de collecte et traitement des eaux usées est sous la compétence du SIAVO qui a délégué à VEOLIA Eau ce service
Pour toute demande d'intervention merci de contacter VEOLIA Eau au 0969 323 554

Historique de consommation



Référence à rappeler N° de contrat : 109888 Clé de sécurité : DUPONT
Occupant : MR DUPONT ERIC

Adresse du lieu desservi : ALLEE ST HUBERT
57175 GANDRANGE

Destinataire de la facture
MR DUPONT ERIC
ALLEE SAINT HUBERT
57175 GANDRANGE

**Facture estimative n° 2021-12 / 9501410048 du
30/06/2021**

EAU et redevances diverses

Consommation du 01/01/2021 au 31/12/2021

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation d'eau 120 m³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00359 €

Montants	
Collecte / Traitement Eaux Usées	234,16
Distribution de l'eau	150,27
Organismes Publics	75,07

Total de la facture 459,50

Montant total à régler dès réception 459,50 €

En espèces (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>).

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

MR DUPONT ERIC
ALLEE SAINT HUBERT
57175 GANDRANGE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0570320040000000950141004821
ICS : FR27ZZZ126594
Référence : 4 AD 21 000009501410048 A 001 16 **Montant : 459,50 €**
Créancier : SIEGVO

**CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

004300100210 DUPONT ERIC

941133000175 79010000095014100480570324908706 45950



Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
101384	C01CA125128	15/20	31/12/2021	E	0			120	120
Consommation totale relevée									120

Consommation facturée (m3)								
Détail de votre facture	Prix en vigueur au	Tranche	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau								
Eau (m3)	01/01/2021		120	m3	0,96877	116,25	6,39 (5,50%)	122,64
Préservation des ressources eau	01/01/2012		120	m3	0,07245	8,69	0,48 (5,50%)	9,17
Abonnement compteur (mois)	01/01/2021		12	mois	1,45858	17,50	0,96 (5,50%)	18,46
Collecte et/ou Traitement des Eaux Usées								
Abonnement part distributeur	01/01/2021		12	mois	0,76417	9,17	0,92 (10,00%)	10,09
Traitement part distributeur	01/01/2021		120	m3	0,84570	101,48	10,15 (10,00%)	111,63
Traitement part syndicale	01/07/2021		120	m3	0,35000	42,00	4,20 (10,00%)	46,20
Collecte part distributeur	01/01/2021		120	m3	0,17180	20,62	2,06 (10,00%)	22,68
Collecte part syndicale	01/07/2021		120	m3	0,33000	39,60	3,96 (10,00%)	43,56
Organismes publics								
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	01/01/2016		120	m3	0,35000	42,00	2,31 (5,50%)	44,31
modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	01/01/2016		120	m3	0,23300	27,96	2,80 (10,00%)	30,76
TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture			425,27	34,23	459,50
5,50%	184,44	10,14	Montant total à payer			425,27	34,23	459,50
10,00%	240,83	24,09						

Commentaires

Le règlement du service de distribution d'eau est disponible sur simple demande.

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT:

- **Renseignements** : Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur cette facture ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous à nos services.

- **Réclamations** : Si vous avez une réclamation amiable à formuler adressez vous à nos services. Veuillez avoir l'obligeance d'en informer également le comptable chargé du recouvrement en précisant les références de la facture. Attention : la contestation ne suspend pas le délai de saisie du juge judiciaire.

- **Difficultés de paiement** : Adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement.

- **Voies de recours** : Dans le délai de deux mois suivant la notification de cette facture (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement le tribunal d'instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R 321-1 du code de l'organisation judiciaire et le tribunal de grande instance au delà de ce seuil.

COORDONNEES DU COMPTABLE : TP MONTIGNY PAYS MESSIN - 25 Rue des Martyrs de la Résistance - BP 60230 - 57952 MONTIGNY LES METZ - Tél : 03 87 63 37 93

COMMENT PAYER VOTRE FACTURE D'EAU

Pour répondre au mieux à votre attente, différentes solutions de paiement sont mises à votre disposition:

- **paiement par TIP** : Datez et signez le TIP dans le cadre prévu à cet effet. Ne jamais modifier le montant du TIP. Si la mention "JOIGNEZ UN RIB" figure dans la partie supérieure gauche du TIP, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire (RIB, RIP ou RICE), sans l'agrafer, ni le coller. Détachez le TIP suivant les pointillés et retournez-le dans l'enveloppe jointe;

- **paiement par chèque** : à l'ordre du Trésor Public adressé à l'aide de l'enveloppe jointe. Joindre obligatoirement à votre chèque le volet TIP non signé, sans utiliser de trombone, sans plier, sans agraffer;

- **paiement par prélèvement bancaire** : tous les 4 mois ou en fin d'année pour les abonnés ayant opté pour la mensualisation. (formulaire disponible sur demande ou sur notre site www.siegvo.com)

- **paiement en numéraire** : au moyen du QR code imprimé sur votre facture auprès d'un buraliste agréé - liste sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>

- **paiement en ligne par carte bancaire**, en se connectant sur l'espace abonné du site internet du SIEGVO

- **paiement par virement bancaire**, sur le compte de la trésorerie en mentionnant la référence de la facture _IBAN : FR273000100529C571000000079 BIC : BDFEFPCCCT

C R : Code Relevé. Il est dorénavant indiqué au verso de la facture la façon dont a été relevé le compteur :

A : compteur relevé par un agent du SIEGVO R : compteur relevé par le releveur de compteur M : relevé de compteur transmis par mail

C : relevé de compteur transmis par courrier T : relevé de compteur transmis par téléphone E : relevé estimé en fonction de vos consommations précédentes U : relevé transmis par l'usager sur le portail abonné



Syndicat Intercommunal des Eaux
de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne

SIEGVO-Service Facturation
17 Route de Metz - 57865 AMANVILLERS
Tél : 03 87 53 40 43
**Accueil téléphonique du service
FACTURATION**
du lundi au vendredi de 9 H à 12 H
Mail : facturation@siegvo.com

SIEGVO-ACCUEIL
Tél : 03 87 53 40 43
Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 17h00
Urgences Dépannage 24h/24
Tél : 03 87 53 40 43
Mail : accueil@siegvo.com
Renseignements : www.siegvo.com
N° TVA : FR66200078814
N° SIREN : 200 078 814

Message :

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L2342-4 et R3342-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le service de collecte et traitement des eaux usées est sous la compétence du SIAVO qui a délégué à VEOLIA Eau ce service

Pour toute demande d'intervention merci de contacter VEOLIA Eau au 0969 323 554

Référence à rappeler N° de contrat : 109888 Clé de sécurité : DUPONT
Occupant : MR DUPONT ERIC

Adresse du lieu desservi : RUE JEAN BURGER
57185 VITRY SUR ORNE

Destinataire de la facture
MR DUPONT ERIC
RUE JEAN BURGER
57185 VITRY SUR ORNE

**Facture estimative n° 2021-12 / 9501410048 du
30/06/2021**

EAU et redevances diverses

Consommation du 01/01/2021 au 31/12/2021

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

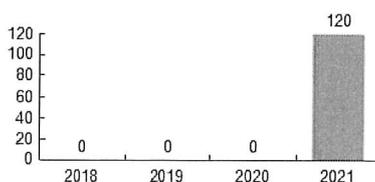
Votre consommation d'eau 120 m³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00359 €

	Montants
Collecte / Traitement Eaux Usées	234,16
Distribution de l'eau	150,27
Organismes Publics	75,07

Total de la facture 459,50

Montant total à régler dès réception 459,50 €

Historique de consommation



En espèces (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>).

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

MR DUPONT ERIC
RUE JEAN BURGER
57185 VITRY SUR ORNE

*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0570320040000000950141004821
ICS : FR27ZZZ126594
Référence : 4 AD 21 000009501410048 A 001 16 Montant : 459,50 €
Créancier : SIEGVO

CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

004300100210 DUPONT ERIC

941133000175 79010000095014100480570324908706 45950



Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
101384	C01CA125128	15/20	31/12/2021	E	0			120	120
Consommation totale relevée									120

Détail de votre facture	Consommation facturée (m3)						120	
	Prix en vigueur au	Tranche	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau								
Eau (m3)	01/01/2021		120	m3	0,96877	116,25	6,39 (5,50%)	122,64
Préservation des ressources eau	01/01/2012		120	m3	0,07245	8,69	0,48 (5,50%)	9,17
Abonnement compteur (mois)	01/01/2021		12	mois	1,45858	17,50	0,96 (5,50%)	18,46
Collecte et/ou Traitement des Eaux Usées								
Abonnement part distributeur	01/01/2021		12	mois	0,76417	9,17	0,92 (10,00%)	10,09
Traitement part distributeur	01/01/2021		120	m3	0,84570	101,48	10,15 (10,00%)	111,63
Traitement part syndicale	01/07/2021		120	m3	0,35000	42,00	4,20 (10,00%)	46,20
Collecte part distributeur	01/01/2021		120	m3	0,17180	20,62	2,06 (10,00%)	22,68
Collecte part syndicale	01/07/2021		120	m3	0,33000	39,60	3,96 (10,00%)	43,56
Organismes publics								
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	01/01/2016		120	m3	0,35000	42,00	2,31 (5,50%)	44,31
modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	01/01/2016		120	m3	0,23300	27,96	2,80 (10,00%)	30,76
TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture			425,27	34,23	459,50
5,50%	184,44	10,14	Montant total à payer			425,27	34,23	459,50
10,00%	240,83	24,09						

Commentaires

Le règlement du service de distribution d'eau est disponible sur simple demande.

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT:

- **Renseignements** : Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur cette facture ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous à nos services.

- **Réclamations** : Si vous avez une réclamation amiable à formuler adressez vous à nos services. Veuillez avoir l'obligeance d'en informer également le comptable chargé du recouvrement en précisant les références de la facture. Attention : la contestation ne suspend pas le délai de saisie du juge judiciaire.

- **Difficultés de paiement** : Adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement.

- **Voies de recours** : Dans le délai de deux mois suivant la notification de cette facture (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement le tribunal d'instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R 321-1 du code de l'organisation judiciaire et le tribunal de grande instance au delà de ce seuil.

COORDONNEES DU COMPTABLE : TP MONTIGNY PAYS MESSIN - 25 Rue des Martyrs de la Résistance - BP 60230 - 57952 MONTIGNY LES METZ - Tél : 03 87 63 37 93

COMMENT PAYER VOTRE FACTURE D'EAU

Pour répondre au mieux à votre attente, différentes solutions de paiement sont mises à votre disposition:

- **paiement par TIP**: Datez et signez le TIP dans le cadre prévu à cet effet. Ne jamais modifier le montant du TIP. Si la mention "JOIGNEZ UN RIB" figure dans la partie supérieure gauche du TIP, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire (RIB, RIP ou RICE), sans l'agrafer, ni le coller. Détachez le TIP suivant les pointillés et retournez-le dans l'enveloppe jointe;

- **paiement par chèque**: à l'ordre du Trésor Public adressé à l'aide de l'enveloppe jointe. Joindre obligatoirement à votre chèque le volet TIP non signé, sans utiliser de trombone, sans plier, sans agraffer;

- **paiement par prélèvement bancaire**: tous les 4 mois ou en fin d'année pour les abonnés ayant opté pour la mensualisation. (formulaire disponible sur demande ou sur notre site www.siegvo.com.)

- **paiement en numéraire**: au moyen du QR code imprimé sur votre facture auprès d'un buraliste agréé - liste sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>

- **paiement en ligne par carte bancaire**, en se connectant sur l'espace abonné du site internet du SIEGVO

- **paiement par virement bancaire**, sur le compte de la trésorerie en mentionnant la référence de la facture _ IBAN : FR273000100529CS71000000079 BIC : BDFEFRPPCCT

CR : Code Relevé. Il est dorénavant indiqué au verso de la facture la façon dont a été relevé le compteur :

A : compteur relevé par un agent du SIEGVO R : compteur relevé par le releveur de compteur M : relevé de compteur transmis par mail

C : relevé de compteur transmis par courrier T : relevé de compteur transmis par téléphone E : relevé estimé en fonction de vos consommations précédentes U : relevé transmis par l'usager sur le portail abonné



Syndicat Intercommunal des Eaux
de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne

Référence à rappeler N° de contrat : 109888 Clé de sécurité : DUPONT
Occupant : MR DUPONT ERIC

Adresse du lieu desservi : ALLEE ST HUBERT
57175 GANDRANGE

SIEGVO-Service Facturation
17 Route de Metz - 57865 AMANVILLERS
Tél : 03 87 53 40 43
Accueil téléphonique du service
FACTURATION
du lundi au vendredi de 9 H à 12 H
Mail : facturation@siegvo.com

Destinataire de la facture
MR DUPONT ERIC
ALLEE ST HUBERT
57175 GANDRANGE

SIEGVO-ACCUEIL
Tél : 03 87 53 40 43
Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 17h00
Urgences Dépannage 24h/24
Tél : 03 87 53 40 43
Mail : accueil@siegvo.com
Renseignements : www.siegvo.com
N°TVA : FR66200078814
N° SIREN : 200 078 814

**Facture estimative n° 2021-12 / 9501410048 du
30/06/2021**

EAU et redevances diverses

Consommation du 01/01/2021 au 31/12/2021

Message :

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L2342-4 et R3342-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le service de collecte et traitement des eaux usées est sous la compétence du SIAVO qui a délégué à VEOLIA Eau ce service
Pour toute demande d'intervention merci de contacter VEOLIA Eau au 0969 323 554

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

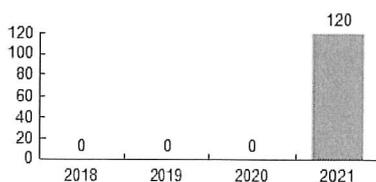
Votre consommation d'eau **120 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00356 €

	Montants
Collecte / Traitement Eaux Usées	230,20
Distribution de l'eau	150,27
Organismes Publics	75,07

Total de la facture **455,54**

Montant total à régler dès réception **455,54 €**

Historique de consommation



En espèces (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>).

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte, et votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débitier, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

MR DUPONT ERIC
ALLEE ST HUBERT
57175 GANDRANGE



TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA057032004000000950141004821
ICS : FR27ZZZ126594
Référence : 4 AD 21 000009501410048 A 001 16 Montant : 455,54 €
Créancier : SIEGVO

**CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

DATE et LIEU SIGNATURE

Joindre un relevé d'identité bancaire

004300100210 DUPONT ERIC

941133000175 79010000095014100480570324900706

45554



Facture estimative n° 2021-12 / 9501410048 du 30/06/2021

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
101384	C01CA125128	15/20	31/12/2021	E	0			120	120
Consommation totale relevée									120

Consommation facturée (m3)								120
-----------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	------------

Détail de votre facture	Prix en vigueur au	Tranche	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau								
Eau (m3)	01/01/2021		120	m3	0,96877	116,25	6,39 (5,50%)	122,64
Préservation des ressources eau	01/01/2021		120	m3	0,07245	8,69	0,48 (5,50%)	9,17
Abonnement compteur (mois)	01/01/2021		12	mois	1,45858	17,50	0,96 (5,50%)	18,46
Collecte et/ou Traitement des Eaux Usées								
Abonnement part distributeur	01/01/2021		12	mois	0,76417	9,17	0,92 (10,00%)	10,09
Traitement part distributeur	01/01/2021		120	m3	0,84570	101,48	10,15 (10,00%)	111,63
Traitement part syndicale	01/07/2021		120	m3	0,35000	42,00	4,20 (10,00%)	46,20
Collecte part distributeur	01/01/2021		120	m3	0,17180	20,62	2,06 (10,00%)	22,68
Collecte part syndicale	01/01/2014		120	m3	0,30000	36,00	3,60 (10,00%)	39,60
Organismes publics								
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	01/01/2016		120	m3	0,35000	42,00	2,31 (5,50%)	44,31
modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	01/01/2016		120	m3	0,23300	27,96	2,80 (10,00%)	30,76

TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture	421,67	33,87	455,54
5,50%	184,44	10,14	Montant total à payer	421,67	33,87	455,54
10,00%	237,23	23,73				

Commentaires

Le règlement du service de distribution d'eau est disponible sur simple demande.

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT:

- **Renseignements** : Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur cette facture ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous à nos services.
- **Reclamations** : Si vous avez une réclamation amiable à formuler adressez vous à nos services. Veuillez avoir l'obligeance d'en informer également le comptable chargé du recouvrement en précisant les références de la facture. Attention : la contestation ne suspend pas le délai de saisie du juge judiciaire.
- **Difficultés de paiement** : Adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement.
- **Voies de recours** : Dans le délai de deux mois suivant la notification de cette facture (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement le tribunal d'instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R 321-1 du code de l'organisation judiciaire et le tribunal de grande instance au delà de ce seuil.

COORDONNEES DU COMPTABLE : TP MONTIGNY PAYS MESSIN - 25 Rue des Martyrs de la Résistance - BP 60230 - 57952 MONTIGNY LES METZ - Tél : 03 87 63 37 93

COMMENT PAYER VOTRE FACTURE D'EAU

Pour répondre au mieux à votre attente, différentes solutions de paiement sont mises à votre disposition:

- **paiement par TIP** : Datez et signez le TIP dans le cadre prévu à cet effet. Ne jamais modifier le montant du TIP. Si la mention "JOIGNEZ UN RIB" figure dans la partie supérieure gauche du TIP, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire (RIB, RIP ou RICE), sans l'agrafer, ni le coller. Détachez le TIP suivant les pointillés et retournez-le dans l'enveloppe jointe;
- **paiement par chèque** : à l'ordre du Trésor Public adressé à l'aide de l'enveloppe jointe. Joindre obligatoirement à votre chèque le volet TIP non signé, sans utiliser de trombone, sans plier, sans agraffer;
- **paiement par prélèvement bancaire** : tous les 4 mois ou en fin d'année pour les abonnés ayant opté pour la mensualisation. (formulaire disponible sur demande ou sur notre site www.siegvo.com)
- **paiement en numéraire** : au moyen du QR code imprimé sur votre facture auprès d'un buraliste agréé - liste sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximité>
- **paiement en ligne par carte bancaire**, en se connectant sur l'espace abonné du site internet du SIEGVO
- **paiement par virement bancaire**, sur le compte de la trésorerie en mentionnant la référence de la facture _IBAN : FR273000100529C571000000079 BIC : BDFEFRPPCT

CR : Code Relevé. Il est dorénavant indiqué au verso de la facture la façon dont a été relevé le compteur :

A : compteur relevé par un agent du SIEGVO R : compteur relevé par le releveur de compteur M : relevé de compteur transmis par mail

C : relevé de compteur transmis par courrier T : relevé de compteur transmis par téléphone E : relevé estimé en fonction de vos consommations précédentes U : relevé transmis par l'usager sur le portail abonné

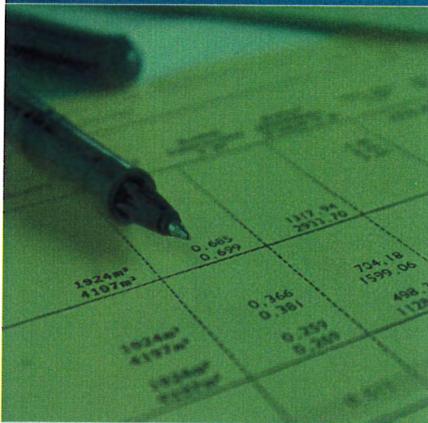
**NOTE D'INFORMATION AGENCE DE L'EAU 2022
CHIFFRES 2021**



Édition mars 2022

CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

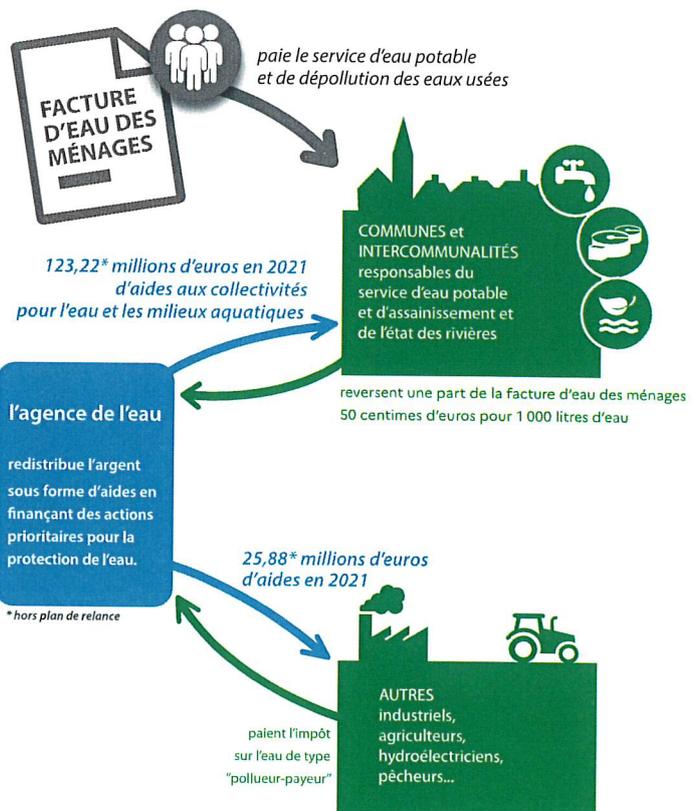
LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 3,96 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 168 millions d'euros dont plus de 136 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



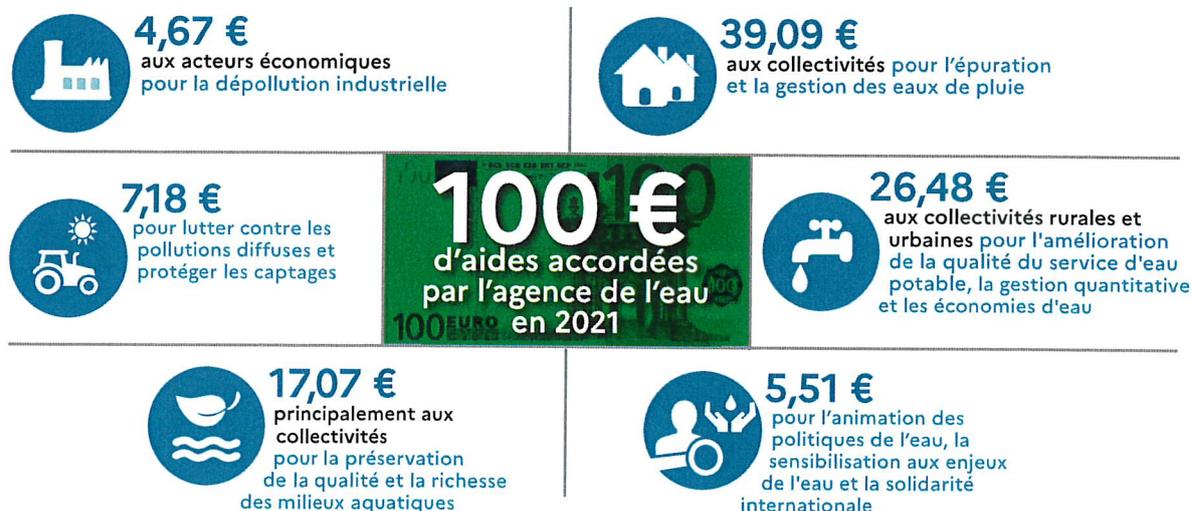
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.
(Les chiffres indiqués ne prennent pas en compte les aides du Plan national France Relance)



En complément à ces aides, l'agence de l'eau a consacré 18,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau dans le cadre du Plan national France Relance.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 67% du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré à l'adaptation au changement climatique en 2021 :

- services fondés sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion des eaux en ville ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Rhin-Meuse a adopté le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> eau-rhin-meuse.fr/sdage_2022_2027

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



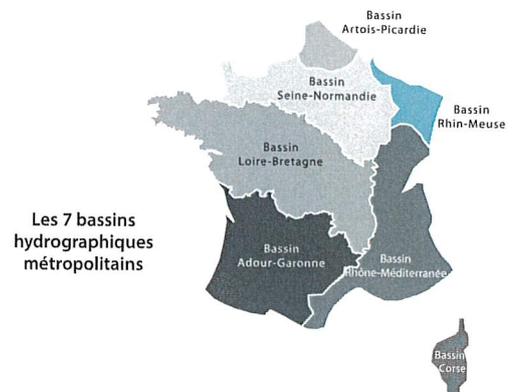
Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.

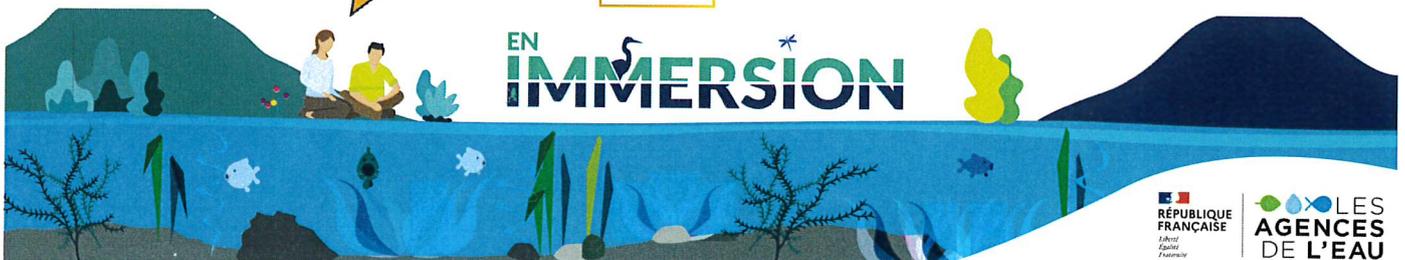


Suivez l'actualité     
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site enimmersion-eau.fr



TRAVAUX ET PRESTATIONS REALISEES PAR LE SIAVO EN 2021

**EVALUATION DE LA CONFORMITE ANNUEL POUR L'ANNEE
2020 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT
(courrier DDT du 10 juin 2021)**

Système d'assainissement de ROMBAS

Station de traitement des eaux usées de VALLEE DE L'ORNE

Conformité Année 2021

Caractéristiques du système d'assainissement

Le percentile 95 définit le seuil au-delà duquel la station de traitement des eaux usées est considérée comme étant dans des situations inhabituelles pour son fonctionnement. Il correspond au débit de référence pour l'année 2021.

Capacité nominale de la station (EH)	CBPO (EH) 2021	CPBO (kg/j de DBO ₅) 2021	Débit fixé par l'arrêté d'autorisation (m ³ /j)	Débit moyen entrant (m ³ /j) 2021	Percentile 95 débits entrant (m ³ /j) 2021
70000	56125	3367,5	30340	19815	40472

Conformité équipement de l'agglomération d'assainissement

Si au cours de trois années consécutives, la station est déclarée non conforme en performances, celle-ci est également déclarée non conforme en équipement.

Conformité	Commentaire
conforme	

Conformité performance de la station

Si le(s) déversoir(s) en tête de station ne sont pas équipés et/ou transmis, la station est déclarée non conforme en performance.

Conformité	Commentaire
conforme	

Conformité collecte de l'agglomération d'assainissement

Si le(s) déversoir(s) faisant transiter une charge supérieure à 120kg DBO₅/j ne sont pas équipés et/ou transmis, la station est déclarée non conforme en temps de pluie

	Conformité	Commentaire
Temps sec	conforme	Il y a des déversements temps sec sur le DO10 PR1 MO Forges : 4 au mois de mars et 5 au mois d'avril.
Temps de pluie	conforme	En 2021, il y a 5 années de mesure au niveau des points A1, le critère de conformité temps de pluie doit être choisi pour 2023

Conformité boues

Boues produites en 2021 (t MS/an)	Commentaire
1 012	

Production documentaire

Le programme annuel d'autosurveillance doit être transmis avant le 1^{er} décembre de l'année précédant la mise en œuvre de ce programme.

Le bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement doit être transmis avant le 1^{er} mars de l'année en cours.

	Transmis à l'unité police de l'eau	Commentaire
Manuel d'autosurveillance	oui	
Programme prévisionnel d'autosurveillance	oui	
Bilan d'autosurveillance (fichier SANDRE)	oui	
Bilan annuel de fonctionnement	oui	
Analyse des risques de défaillance	non	L'analyse des risques de défaillance est à transmettre en version numérique à l'unité police de l'eau.

Conformité globale du système d'assainissement

La conformité globale est déclarée si la station est conforme en équipement, performance et collecte.

Conformité du système d'assainissement	Commentaire
CONFORME	

